France-Angleterre : solide pont académique

NUMÉRO SPÉCIAL ROYAUME-UNI

juin 2011 - N° 12 - www.univ-paris1.fr

Interviews exclusives : Valérie Pécresse et David Willetts

Page 2

Formation : Droits français et anglais

Page 6

Dossier : George VI

Page 9

Ne pas jeter sur la voie publique

Dreamstime.com

France-Angleterre : balle au

Classements, autonomie,

passés en revue par Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche

L'enseignement supérieur est abordé de manière différente en France et en Grande-Bretagne. Quelle est selon-vous la spécificité valorisante du modèle français ?

Valérie Pécresse : Tout d'abord, les systèmes français et britannique se sont développés dans des environnements culturels très différents. Ce que ces deux systèmes ont en commun c'est l'excellence mondialement reconnue de leurs formations et de leur recherche. Aujourd'hui, les différences entre les deux modèles tendent à s'estomper. Ils sont confrontés aux mêmes défis : maintenir l'excellence de l'enseignement supérieur et de la recherche, généraliser l'accès aux études universitaires et s'adapter à la mondialisation en attirant les meilleurs étudiants, enseignants et chercheurs. Pour répondre à ces défis, la réforme de l'autonomie a profondément bouleversé le paysage universitaire français.

En 2007, les universités françaises étaient sous dotées, sous administrées, délaissées et attendaient une vraie réforme depuis quarante ans. Trois ans et demi plus tard, l'université est décomplexée, elle a retrouvé sa fierté et peut jouer sa carte en pleine confiance face aux grandes écoles. Les bénéfices sont de plus en plus perceptibles en termes d'innovation pédagogique. Les universités progressent aussi dans la gestion des ressources humaines et le rapprochement avec le monde économique, via les fondations universitaires et les recherches partenariales. De même, une plus grande attention est portée à l'accompagnement des étudiants et à leur insertion professionnelle. Les efforts entrepris payent, nos universités sont plus attractives et dynamiques.

Les classements (Shanghai, Financial Times, QS World, Bloomberg BusinessWeek...) se multiplient avec leurs détracteurs et leurs prosélytes. Quels sont les atouts des établissements français pour figurer dans les meilleures places de ces classements ?

V.P. : Pendant des années, la France n'a pas voulu s'inscrire dans la compétition mondiale à laquelle se livrent les grands systèmes d'enseignement supérieur. Cette époque est révolue. Certes nous avons pris un peu de retard dans les classements internationaux mais nous avons des atouts formidables pour être attractifs.

Outre son image de puissance culturelle prestigieuse, la France dispose d'une vraie capacité académique et technologique. Les universités en devenant autonomes, peuvent mettre en avant et développer leur spécificité et être ainsi mieux armées pour la compétition mondiale. Grâce aux investissements d'avenir, des pôles d'excellence à visibilité mondiale vont émerger en France et pourront rivaliser avec les meilleures écoles et universités telle que Harvard ; la force de frappe des Pôles de recherche et d'enseignement supérieur (Pres) et leur image de marque à l'étranger seront ainsi démultipliés. Prenons par exemple, le Pres Sorbonne-Universités, créé par Paris II, IV et VI. Avec les investissements d'avenir, elles travaillent dorénavant de concert et présentent des projets exceptionnels.

Les formations sont de plus en plus nombreuses à s'associer avec des partenaires étrangers. À titre d'exemple, le *King's College* de Londres et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sont partenaires. Quel est le réel intérêt de ces associations ?

V.P. : Dans un contexte de mondialisation des formations, aucun établissement ne peut rester isolé. La loi sur l'autonomie participe à favoriser le rayonnement international de nos universités. Depuis quelques années se sont constitués bon nombre de réseaux, des partenariats se sont développés et ont donné lieu à des formations conjointes, le plus souvent au niveau master. Aujourd'hui, on recense déjà plus de 200 partenariats entre établissements français et britanniques. Ils sont vecteurs de mobilité pour les étudiants, ainsi que pour les enseignants et les chercheurs. Pour un étudiant, participer à de tels programmes valorise son parcours ; quant aux enseignants et chercheurs, être ainsi en interaction avec la recherche internationale nourrit l'excellence scientifique de la France.

Quelles seraient vos recommandations pour que la formation supérieure soit à la fois source de formation de l'individu et tremplin pour l'insertion professionnelle ?

V.P. : Longtemps, les universités ont considéré que leur responsabilité s'arrêtait à la délivrance du diplôme. Mais depuis la loi sur l'autonomie, l'insertion professionnelle est devenue leur troisième mission, au côté de la formation et de la recherche. Aujourd'hui, nous disposons des taux d'insertion professionnelle des étudiants de master 30 mois après l'obtention de leur diplôme, pour chacune des universités. Cette enquête publiée cet automne a fait tomber nombre de préjugés. Les résultats sont très bons avec un taux global d'insertion de 91,4% des bac +5. C'est une information que nous devions donner aux familles et aux étudiants, car pour s'orienter à l'université et pour réussir ensuite sur le marché du travail, il faut être correctement informé sur les performances des différentes filières.

Cette enquête sur l'insertion professionnelle est par ailleurs un excellent outil de pilotage pour les universités elles-mêmes, qui peuvent désormais réfléchir aux voies d'amélioration éventuelles des filières les moins professionnalisantes. Mon ambition aujourd'hui c'est de faire en sorte que tous les diplômes de l'université puissent mener à l'emploi, les masters, les doctorats, mais aussi les licences.

Inscrite désormais dans la loi, en quoi l'autonomie des universités constitue-t-elle concrètement selon vous, un atout pour l'enseignement supérieur français ?

V.P. : Aujourd'hui 90% des universités sont autonomes, près de deux ans avant l'échéance que nous nous étions fixée. L'autonomie a été un déclic qui a rendu aux universités toute leur fierté. L'université française est de retour avec de nouvelles marges de manœuvre et de nouvelles responsabilités. Les universités sont désormais plus libres de construire des projets pédagogiques adaptés pour favoriser la réussite de leurs étudiants, et concevoir des projets d'insertion professionnelle.

Grâce à l'autonomie, c'est aussi tout le regard sur l'université qui change progressivement : les établissements sont désormais en mesure de se forger une identité. J'en veux pour preuve le développement des réseaux d'anciens étudiants. Le regard des entreprises et des collectivités locales a lui aussi évolué : en témoignent les différentes fondations universitaires d'ores et déjà conçues avec le monde économique.

centre pour l'enseignement

insertion professionnelle

et David Willetts, membre du Parlement, *minister of State for universities and science.*

L'enseignement supérieur est abordé de manière différente en France et en Grande-Bretagne. Quelle est selon-vous la spécificité valorisante du modèle britannique?

David Willetts: L'autonomie institutionnelle est sans doute la caractéristique clé de notre modèle. La liberté dont elles disposent pour contrôler les admissions, le programme scolaire et les priorités de recherche donne à nos universités la flexibilité de s'adapter rapidement. Un autre atout du modèle britannique est sa diversité. Nous avons des universités très anciennes axées sur la recherche comme Oxford

et Cambridge qui sont célèbres dans le monde entier, des universités plus récentes qui desservent des besoins plus locaux et d'autres modèles comme l'Open University dédiée à l'apprentissage à distance. Nous comptons tirer parti de cette autonomie et de cette diversité. Nous voulons faire en sorte que nos universités aient suffisamment de ressources et un régime réglementaire adapté pour leur permettre de prospérer. La plupart de nos étudiants sont jeunes et partent étudier à l'université pendant trois ans, mais nous sommes en train d'améliorer le régime de financement pour les étudiants à temps partiel, ce qui permettra au secteur de répondre à la demande de manière plus flexible.

Les classements (Shanghai, Financial Times, QS World, Bloomberg BusinessWeek...) se multiplient avec leurs détracteurs et leurs prosélytes. Quels sont les atouts des établissements britanniques pour figurer dans les meilleures places de ces classements?

D.W.: L'un des grands atouts du Royaume-Uni est sa base de recherche: le nombre de mentions qu'elle obtient la place en deuxième position après les USA et son PBI est le plus productif de tout le G8. Malgré une période économique difficile, nous avons protégé le financement du budget scientifique et de la recherche pour les quatre années à venir. Cette base de recherche est très attrayante pour les étudiants internationaux et nous en accueillons actuellement un plus grand nombre que tout autre pays en dehors des Etats-Unis, avec 12% du marché de l'enseignement international.

Les formations sont de plus en plus nombreuses à s'associer avec des partenaires étrangers. À titre d'exemple, le *King's College* de Londres et l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne sont partenaires. Quel est le réel intérêt de ces associations?

D.W.: En plus du renforcement des liens entre nos universités et les universités françaises, nous souhaitons vivement établir des partenariats à travers le monde car les bénéfices qu'ils apportent aux parties concernées sont énormes. Les étudiants bénéficient d'une expérience plus vaste pendant leurs études, les chercheurs enrichissent davantage leurs connaissances en partageant leurs idées et les institutions tirent profit du fait qu'elles adoptent une perspective plus globale. Ces avantages sont à la fois d'ordre éducatif mais également économique.

Quelles seraient vos recommandations pour que la formation supérieure soit à la fois source de formation de l'individu et tremplin pour l'insertion professionnelle?

D.W.: Par rapport à de nombreux pays – mis à part peut-être la France – nos universités ont tendance à être des institutions assez vastes. C'est une bonne chose, car l'un des éléments clés de l'expérience universitaire consiste à vivre parmi des gens qui viennent de milieux différents, qui ne sont pas du même âge et qui étudient des disciplines différentes. Chaque fois que je me rends dans une université, je m'efforce de lire des panneaux d'affichage qui annoncent tout un éventail d'événements sociaux, académiques et politiques. C'est une sorte de communauté que les gens de l'extérieur comme nous, sont nombreux à envier, et son succès tient au fait qu'elle brasse des gens et des intérêts si divers. Mais l'enseignement supérieur a également pour objectif d'améliorer les compétences et les perspectives d'emploi. Dans le cadre de nos réformes actuelles de l'enseignement supérieur, nous cherchons à renforcer les liens entre les universités et les employeurs. Nous avons encouragé les universités à publier des déclarations d'employabilité qui montrent les compétences qu'elles offrent. Nous améliorons les informations à la disposition des futurs étudiants sur les débouchés offerts par les différentes formations. Et nous sommes en discussion avec les entreprises pour les inciter à parrainer plus directement des places à l'université. Je souhaite également ouvrir notre secteur de l'enseignement supérieur à de nouveaux prestataires qui souhaitent offrir les compétences recherchées par les employeurs.

Qu'est-ce qui finalement selon-vous fait la qualité d'une formation supérieure? et quels seraient les critères sur lesquels cette qualité devrait être évaluée?

D.W.: Je suis né à Birmingham, une ville qui possède une excellente université fondée en 1900. Lors de sa création, elle s'est courageusement démarquée du modèle traditionnel parce qu'elle offrait des départements spécialisés dans la brasserie, l'exploitation minière et le commerce. Elle était à l'époque – et reste aujourd'hui – une institution prisée parce que les étudiants comme les employeurs jugeaient qu'elle offrait des formations de qualité. À mon sens, un cours d'enseignement supérieur de mauvaise qualité est un cours superficiel, qui manque de rigueur. En dehors de ce constat, j'essaie d'éviter de juger ce que les gens devraient étudier ou ce que les universités devraient offrir. Une formation en conception de jeux d'ordinateurs reconnue par le secteur en question peut être tout aussi valable qu'un cours plus traditionnel. Nos universités octroient généralement leurs propres diplômes et sont responsables de leurs propres normes académiques, mais le secteur possède un cadre d'assurance de qualité et est contrôlé par une Agence d'assurance de la qualité indépendante. J'aimerais beaucoup étudier la possibilité d'élargir le modèle de «diplômes externes» selon lequel des institutions enseignent des compétences qui sont examinées en externe par l'University of London ou d'autres institutions, car il offre une évaluation indépendante de la qualité pour les institutions qui le souhaitent.

Le premier principe de la réforme est l'autonomie. En quoi cette autonomie constitue-t-elle concrètement selon vous, un atout pour l'enseignement supérieur britannique?

D.W.: Comme je l'ai déjà dit auparavant, l'autonomie de nos universités est sans doute leur plus grand atout. Nos universitaires ne sont pas employés par l'État bien qu'on leur consacre une partie considérable des dépenses publiques et ils peuvent poursuivre leurs recherches sans ingérence extérieure. Les réformes fondamentales concernant le financement des études qui ont été annoncées risquent de renforcer encore l'autonomie car les décisions des étudiants donneront directement lieu à des financements supplémentaires. Cependant, il est évident que le gouvernement aura encore un grand rôle à jouer pour établir le cadre juridique et réglementaire plus général.

Propos recueillis par Jean-marc Lehu

André Tunc, un visionnaire passionné

Il est des noms qui sonnent familiers à nos oreilles. André Tunc (1917-1999) en est un, notamment en raison de l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne, également connu sous l'appellation d'Institut André Tunc.

Mais plus rares sont les familiers du fait que derrière ce nom, se cache un juriste d'exception. Un homme de grandes convictions qui a toujours trouvé les arguments idoines pour les défendre, et qui n'avait de cesse de rappeler que : « *le droit est l'art du juste et du bon* ». Un comparatiste de talent qui, il y a plus d'un demi-siècle avec une perspicacité très fine, pointait déjà du doigt les relations entre les peuples comme le problème le plus angoissant de notre société. Un savant qui fut, entre autre, responsable du droit privé dans l'*Encyclopedia Universalis*, et dont les multiples écrits restent lus par des générations d'étudiants en droit, qu'il s'agisse du droit des sociétés, de la responsabilité civile ou naturellement du droit comparé. Un enseignant fort apprécié, promoteur invétéré de l'apprentissage des langues étrangères, qui, jetant un regard sur sa vie de professeur de droit à l'Université Paris 1, observait : « *Ma chance, c'est d'avoir enseigné, ce qui est en soi une tâche passionnante. Et c'est aussi d'avoir beaucoup écrit sur des sujets qui m'intéressaient et qu'il me semblait utile de faire connaître. Ma chance, c'est donc d'avoir travaillé avec des jeunes et pour eux, et d'avoir eu beaucoup de liberté dans le choix de mes enseignements, de mes recherches, de mes publications* ». Inlassable voyageur découvreur de communautés, de sociétés et de coutumes, André Tunc avait la capacité de décrypter les rouages de la *common law* américaine, comme celle de s'interroger sur le fonctionnement des kolkhozes soviétiques, de s'émouvoir à l'écoute des propos d'un chef de tribu africaine le traitant « *avec le respect et l'affection que l'on porte à un père* », ou encore de s'émerveiller des traditions papoues très subtiles et fort peu connues en matière de droit. Extraordinaire brassage de cultures propre à nourrir la réflexion la plus aiguisée qui soit sur la matière juridique.

La bi-licence de droits français-anglais est une aventure collective née de l'idée originale d'Alec Chloros, qui enseignait alors au *King's College*. Mais rapidement convaincus de son intérêt André Tunc et Xavier Blanc-Jouvan développèrent le dossier du côté français, alors que Ronald Graveson et Anthony Quest travaillaient avec Alec Chloros côté britannique. L'exceptionnelle dynamique de ce travail commun aboutit à la création du cursus en 1977.

Persuadé que « *le droit était une bonne introduction – je ne dis pas la meilleure, mais une bonne introduction – à la connaissance d'une culture, d'une communauté humaine* », André Tunc écrira plus tard : « *je regrette que l'enseignement et la recherche des droits étrangers n'occupent pas en France, la place qu'ils méritent et qui serait utile* ». À l'occasion du 20e anniversaire, il précisera : « *la maîtrise en droits français et anglais a, depuis vingt ans, assuré des carrières intéressantes à ceux qui ont accompli l'effort nécessaire.* ».

Un projet inédit

C'était un projet profondément novateur et très ambitieux pour l'époque. Les mentalités n'étaient pas prêtes. Les administrations traînaient des pieds. Madame Suzanne Tunc, son épouse, se souvient du précieux soutien du doyen Claude-Albert Colliard, alors en charge des relations internationales à Paris 1, dont les efforts tant auprès du ministère de l'Éducation Nationale que du Quai d'Orsay permirent à l'idée d'aboutir finalement, « *ce n'était pas dans les habitudes françaises vous savez, la validation des années d'études passées en Grande-Bretagne n'était pas bien vue* ». Xavier Blanc-Jouvan se souvient bien de son côté des entretiens de sélection, « *nous avions la satisfaction de constater la motivation des candidats qui venait confirmer l'intérêt réel de ce projet. Une bonne faculté est moins celle qui a de bons professeurs que de bons étudiants. Ce sont eux qui font la valeur de notre formation. À nous de bien les choisir.* ».

Une formation féminine

C'est un programme qui dès le départ a attiré plus de filles que de garçons, « *à tel point que nous en étions presque à pratiquer une forme de discrimination positive ; je me souviens de notre collègue britannique qui pendant les entretiens nous répétait "but give me one boy, at least one boy !" ça tenait aussi au fait que les filles ont souvent plus de prédispositions pour les langues* » raconte Xavier Blanc-Jouvan qui succéda à André Tunc en 1985. Exigences académiques obligent, la première promotion ne comportait que 6 étudiants, puis 12, puis 15, puis 20. Il n'y eut que 4 diplômés en 1981. « *Ils ont pourtant constitué l'une de nos meilleures promotions* » racontera Xavier Blanc-Jouvan à l'occasion du 25e anniversaire. À Londres, Judith Mayhew prit rapidement le relais d'Alec Chloros appelé à d'autres responsabilités, et elle contribua grandement à la réussite de ce nouveau cursus d'excellence qui est aujourd'hui développé par Eva Steiner avec la même passion qu'il y a trois décennies. Sans doute mués par l'approche britannique de l'enseignement dans laquelle les relations enseignant – étudiants sont plus étroites, nombre d'étudiants de la bi-licence restèrent en contact avec André Tunc, « *Je me souviens ô combien André était fier quelques années seulement après les premiers diplômes décernés, d'échanger par téléphone avec une ancienne étudiante, alors à New York où elle vendait des Airbus !* » raconte Suzanne Tunc.

En reprenant la biographie documentée rédigée par Geneviève Viney, le *fil de Par1s* souhaitait rendre hommage à un homme visionnaire et passionné. Puisse à l'issue le nom d'André Tunc nous sembler encore plus familier pour la contribution de l'homme, sa vie durant, à l'enseignement du droit. Véritable bourreau de travail dont l'apport plus particulier au droit comparé reste remarquable, André Tunc se plaisait à dire avec une note de malice : « *on ne me fera pas travailler davantage puisque je travaille en permanence.* »

Jean-marc Lehu

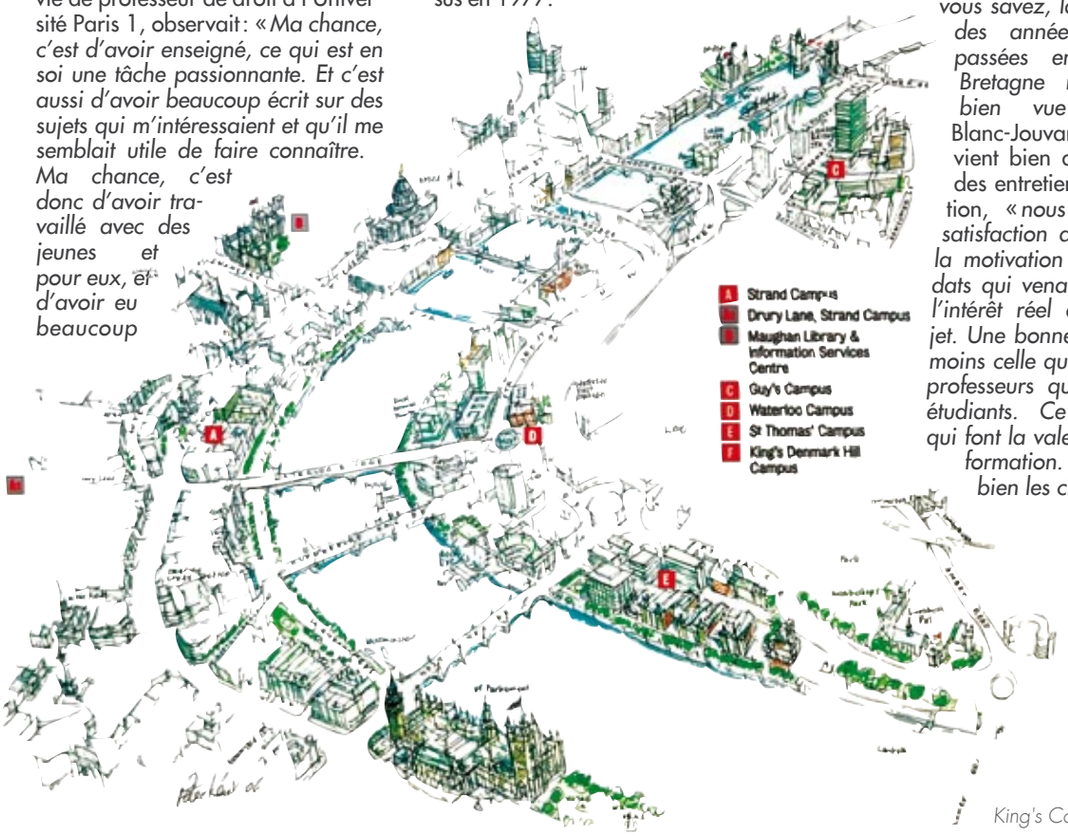

King's College

King's College : campus londoniens

André Tunc (1917-1999)

D.R.

André Tunc est né le 3 mai 1917 à Meaux. Après ses études secondaires au collège Jacques Amyot de Melun, il s'inscrivit à la Faculté de droit de Paris où il poursuivit ses études de licence et de doctorat entre 1934 et 1938. Inscrit comme avocat stagiaire à la Cour d'appel de Paris en 1937, il fut mobilisé en 1939-1940. Revenu avec la Croix de guerre, il soutint sa thèse de doctorat portant sur "Le contrat de garde" en 1941 et fut agrégé des Facultés de droit en 1943. Il fut alors nommé professeur à la Faculté de droit de Grenoble où il enseigna de 1943 à 1947, puis de nouveau de 1950 à 1958. Entre-temps, de 1947 à 1950, il occupa à Washington le poste de Conseiller juridique au Fonds monétaire international. Au cours de l'année universitaire 1957-1958, il assuma, en plus de son enseignement à Grenoble, la charge de Conseiller juridique à la Commission économique pour l'Europe de Genève. Nommé en 1958 à la Faculté de droit de Paris, alors unique, il opta en 1969, lors de la division des Universités parisiennes, pour l'Université de Paris 1 où il continua à enseigner bien au-delà de sa retraite qu'il prit en 1984. Sa vie s'acheva le 10 septembre 1999. Il avait reçu les insignes d'officier de la Légion d'honneur et de l'Ordre d'Orange-Nassau. Très connu dans le monde entier, André Tunc fut appelé à enseigner comme professeur associé aux Universités de Tulane en 1954, de Pennsylvanie en 1960, d'Oxford en 1970, de Cambridge en 1972, de Laval en 1974 et de Genève en 1985. Il fut en outre distingué par de nombreuses Universités étrangères qui lui décernèrent le titre de "docteur honoris causa". Ce fut le cas des Universités de Bruxelles, Cambridge, Gand, Genève, Louvain, Oxford, Sarrebrück et Stockholm.

Des intérêts multiples

Enfin, il fut choisi comme membre étranger de la British Academy, de l'Académie royale de Belgique, de l'Académie royale des Pays-Bas, de l'Académie dei Lincei (de Rome), de l'Instituto lombardo et de l'American Academy of arts and sciences. En France, il occupa les fonctions de vice-président de la Société de législation comparée entre 1980 et 1985 et de vice-président du Centre français de droit comparé à partir de 1985. Il représenta la France lors de plusieurs Conférences internationales, notamment celle qui aboutit à la rédaction de la Convention sur la vente internationale de marchandises (Convention de Vienne). Les centres d'intérêt d'André Tunc étaient très variés. À son retour de Washington en 1950, il écrivit, en collaboration avec son épouse, trois volumes d'initiation au droit des Etats-Unis qui était alors peu connu en France. Par la suite, il orienta ses recherches vers le droit comparé sans pour autant délaisser le droit français interne qu'il parvint à infléchir dans des domaines importants. Son intérêt pour les droits étrangers se traduisit en particulier par une collaboration très suivie à la Revue internationale de droit comparé dans laquelle il écrivit des articles importants, par exemple, ceux qu'il consacra à la "Securities and Exchange Commission", contribuant ainsi à la création en France de la "Commission des opérations de bourse". En outre, il publia régulièrement dans cette revue des comptes rendus portant sur les principaux ouvrages publiés à l'étranger, notamment en langue anglaise, ce qui contribua à faire connaître en France les évolutions marquantes intervenues dans les pays anglophones. Il joua également un rôle essentiel dans la rédaction du superbe volume de "l'International encyclopedia of comparative law" consacré aux "Torts" pour lequel il écrivit une introduction magistrale dont il reprit ensuite la substance dans un ouvrage publié en français sous le titre de "La responsabilité civile" (Ed. Economica, 2e éd. 1990).

Un autre de ses domaines d'études privilégiés fut le droit des sociétés anonymes aux Etats-Unis et en Grande Bretagne. Après de nombreux articles, il consacra à ce dernier sujet un volume très remarqué publié en 1985. En droit interne français, son influence ne fut pas moindre. Son intérêt fut attiré vers le droit de la responsabilité civile par les Professeurs Henri et Léon Mazeaud qui lui confièrent, au milieu des années 1950, la réédition de leur grand Traité portant sur ce sujet.

Entre 1958 et 1961, il réalisa la 5e édition et commença la 6e (1er volume). Au début des années 1960, il fut chargé de la chronique "Responsabilité civile" à la Revue trimestrielle de droit civil et c'est le commentaire des arrêts rendus à cette époque par la Cour de cassation qui l'amena à la conviction qu'il fallait soustraire l'indemnisation des dommages causés par les accidents de la circulation routière au droit commun de la responsabilité civile. Or, le Ministre de la Justice de l'époque, Jean Foyer, lui donna l'occasion de faire connaître ce point de vue en créant à la Chancellerie, en 1964, une Commission qui fut chargée de présenter un avant-projet de loi et à laquelle sa participation fut décisive. Les travaux de cette Commission échouèrent pourtant en raison de l'opposition résolue des professionnels concernés, mais André Tunc n'abandonna pas pour autant la partie. Il publia un opuscule intitulé "La sécurité routière" dans lequel il explicita son projet en le reliant à d'autres expériences menées à l'étranger. Par la suite, il multiplia les articles consacrés à ce sujet. Enfin il organisa en mai 1981 un colloque international qui réunit les juristes les plus connus en Europe et les actes de ce colloque furent publiés dans un ouvrage rédigé sous sa direction et intitulé "Pour une loi sur les accidents de la circulation". Or la coïncidence entre cette publication et l'arrivée à la Chancellerie de Robert Badinter qui manifesta aussitôt son intérêt pour cette réforme aboutit finalement à la promulgation de la loi du 5 juillet 1985. Mais ce qui est remarquable c'est que cette issue heureuse d'un combat qu'il avait mené pendant plus de vingt ans de façon exemplaire et qui lui avait attiré bien des inimitiés, ne laissa pas André Tunc inactif. Il n'eut de cesse, par la suite, de proposer l'amélioration du texte de 1985, notamment l'extension au conducteur-victime du principe de l'indemnisation automatique prévue au profit des non-conducteurs.

Un professeur fascinant

André Tunc fut également un professeur remarquable, passionné par l'enseignement. Son ouverture d'esprit, la sympathie qu'il éprouvait naturellement pour autrui, en particulier pour ses étudiants avec lesquels il savait toujours instaurer un dialogue amical, donnaient à ses cours une tonalité conviviale qui a profondément marqué beaucoup de ses auditeurs. Il essayait constamment de renouveler sa pédagogie et il avait le souci d'adapter l'enseignement à l'évolution du monde contemporain. C'est ainsi qu'il prit l'initiative de créer, avec un collègue anglais, Alek Chlorof, une maîtrise double franco-anglaise qui fut imitée par la suite et fut ainsi à l'origine des nombreuses maîtrises doubles qui ont été mises au point avec d'autres pays et qui permettent aujourd'hui à beaucoup de jeunes juristes européens de disposer d'une double qualification, extrêmement précieuse pour leur formation et leur carrière. L'influence d'André Tunc s'est encore exercée par d'autres voies que l'enseignement et la recherche. Ce qui le caractérisait en effet, c'était une grande attention à la fois aux hommes de son temps et à tous les courants de la pensée contemporaine et cela, non seulement dans le domaine du droit, mais aussi dans ceux de l'art, de la littérature, de la philosophie, de la théologie.

Il avait des amis dans un grand nombre de pays, non seulement en Europe et en Amérique du nord, mais aussi en Afrique, en Australie et au Japon auquel il était particulièrement attaché. Il entretenait avec eux une correspondance considérable et les recevait très fréquemment, ce qui alimentait un courant d'échanges dont il tirait le plus grand profit pour son enseignement et ses recherches. Il estimait en effet que la culture française, en particulier en matière de droit, avait au moins autant à recevoir qu'à donner et c'est dans cet esprit qu'il prônait avec insistance la méthode de l'enquête comparative préalablement à la rédaction des lois. André Tunc était avant tout un grand humaniste. Totalement désintéressé, d'une modestie qui n'avait d'égales que sa générosité et son intelligence, dont il n'usait jamais pour entretenir son prestige personnel, il a travaillé toute sa vie avec acharnement en poursuivant un seul but : infléchir le droit dans le sens d'une meilleure protection des plus faibles.

Geneviève Viney,
Professeur émérite
Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Façade du *King's College* donnant sur la cour

Université Paris 1/Émilie Naouri

Le droit des deux côtés de la Manche

La double licence Droits français et anglais (Département des Études internationales et européennes) proposée en collaboration par l'Université Paris 1 et le *King's College* de Londres propose un enseignement juridique prestigieux depuis plus de trente ans. David Sindres, maître de conférences à Paris 1 et co-responsable de la formation avec Catherine Prieto présente cette formation.

En 1977, une double licence Droits français et anglais n'était pas une formation banale. Les étudiants recrutés aux niveaux Bac et Bac+1, parlent déjà couramment la langue de Shakespeare. Les deux premières années se déroulent à Londres, au *King's College*. Plongés dans la culture anglo-saxonne et la *Common law*, les étudiants s'attaquent ensuite au droit français en effectuant leur troisième année à l'Université Paris 1, ainsi que leur première année de master. Ils y retrouvent les autres étudiants de double diplôme de droit (franco-allemand, américain, espagnol et italien) au sein d'un cursus spécifique. Complète et pointue, la formation permet aux étudiants d'analyser deux systèmes de droit très différents.

Catherine Prieto et David Sindres, respectivement professeur et maître de conférences à Paris 1 et responsables de la formation, ciblent surtout d'excellents élèves maîtrisant parfaitement l'anglais et dotés d'une grande maturité. Beaucoup sont d'ailleurs issus d'environnements internationaux et ont passé le baccalauréat à option internationale. En sus du test d'anglais désormais imposé lors de l'inscription, l'entretien de sélection se déroule au moins pour partie en anglais. La difficulté ne semble toutefois pas décourager les postulants puisque 3000 candidats se présentent chaque année, pour au final, constituer des promotions de vingt étudiants maximum. Coté britannique, vingt étudiants sont également sélectionnés. Mais David Sindres tient à préciser qu'il ne s'agit pas d'un simple échange entre deux universités de pays différents : à l'issue de leur formation, les étudiants seront en effet titulaires du diplôme de Paris 1 ET de celui du *King's College*. Cela leur permettra notamment d'avoir la possibilité de passer l'examen du barreau à Paris, mais également à Londres.

Les étudiants de la double licence aspirent souvent à travailler dans des cabinets d'avocats ou des services juridiques de grandes entreprises à dimension internationale. C'est pour cette raison qu'ils se tournent souvent vers les cabinets anglais ou américains qui ont une implantation à l'étranger. Le cursus ne prévoit pas de stage obligatoire, mais beaucoup d'étudiants en effectuent pourtant après leur deuxième année à Londres, ou bien durant leur cursus parisien. Dans l'optique de compléter leur formation, certains partent effectuer un LLM (*Master of laws*) en Angleterre ou aux États-Unis à l'issue de leur master 1. Beaucoup d'étudiants se spécialisent en droit des affaires, mais le droit européen et la propriété intellectuelle font de plus en plus d'émules, tandis que le droit international, public ou privé, demeure une valeur sûre. La double formation, prisée sur le marché du travail, bénéficie d'une excellente reconnaissance. Elle était d'ailleurs première au classement 2010 des bi-cursus de droits français et anglais établi par le cabinet de conseil en orientation SMBG. Si les professeurs encouragent leurs élèves à poursuivre leurs études en master 2, certains sont directement recrutés à l'issue de leur master 1, parfois à Londres. Les cabinets juridiques apprécient en effet d'embaucher des personnes jeunes qui se spécialiseront au cours de leur carrière. Les responsables de la formation espèrent pouvoir renforcer prochainement le réseau avec les anciens étudiants en éditant un annuaire papier. Le rapprochement vers les entreprises, recruteurs potentiels, est également de plus en plus développé.

Charlotte Nouziès

Contact : Mme Dominique Moulinet
Tél. : 01 44 07 79 66
Courriel:
dominique.moulinet@univ-paris1.fr

Adam Tupper, *project officer*

Adam est *project officer* à la faculté de droit au *King's College*. Il s'agit d'une nouvelle fonction alliant la communication et le marketing. *Project officer* est un poste stratégique que la compétition entre les universités rend indispensable. Adam organise les séminaires (cinq par mois), les rencontres entre les anciens étudiants, les lancements de publications, les plaquettes, des concours de plaidoiries (*mooting*). Il contribue ainsi à promouvoir l'image de la faculté de droit à Londres. Prochain grand projet : le 35e anniversaire de la licence Droits français et anglais.

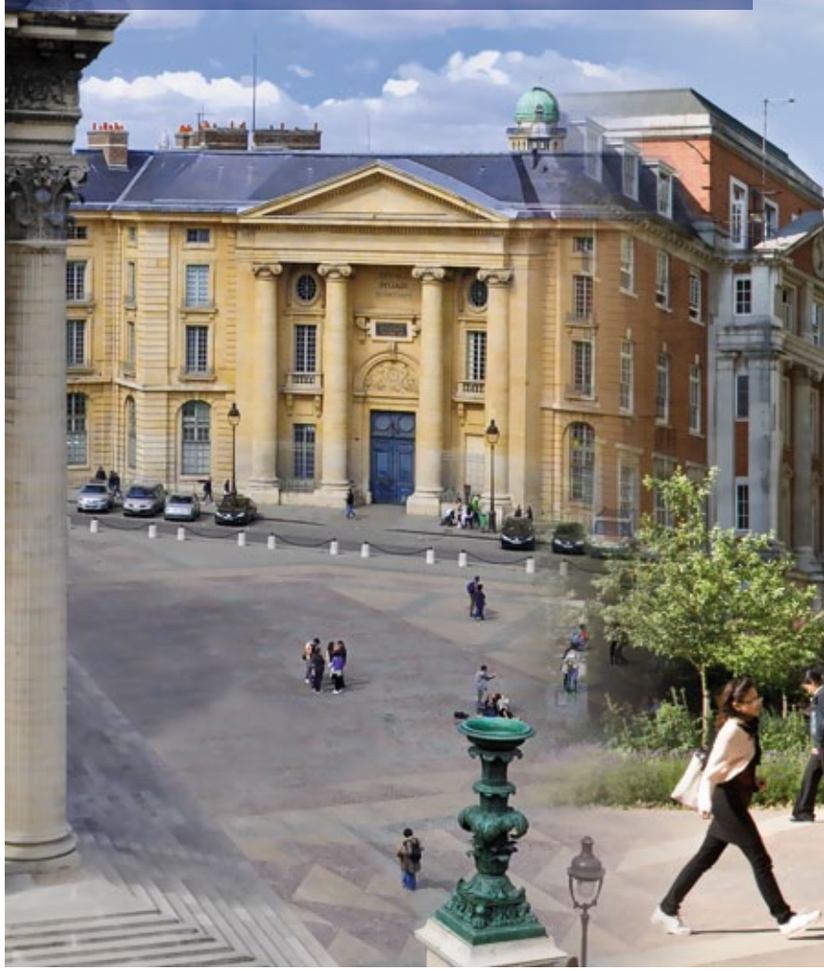

La licence Droits français anglais du point de vue britannique

Le *King's College* et l'Université Paris 1 sont partenaires de la licence Droits français et anglais. Rencontre avec Eva Steiner, *Director LLB in English law and French Law* au *King's College* à Londres, témoin privilégié (elle intègre cette formation en 1988) de l'évolution de cette formation.

Quelles sont les compétences requises pour être admis au sein de la licence Droits français et anglais ?

Nous recrutons des étudiants très brillants car il s'agit d'un programme très difficile. Nous choisissons ceux qui ont obtenu des A pour les A-levels et en ce qui concerne les français, ceux qui ont obtenu les meilleures mentions au baccalauréat. Ensuite il est exigé que les étudiants soient pratiquement bilingues, qu'ils puissent parler couramment le français et l'anglais afin de suivre les cursus au *King's College* et à Paris 1.

Comment se déroule la formation?

Tous les étudiants recrutés (anglais et français) commencent au *King's College* leurs études de droit pendant deux années. La seule différence avec les étudiants de droit anglais, c'est que le droit français est une matière obligatoire supplémentaire ici à Londres. Puis ils terminent leurs deux années à l'Université Paris 1. À la fin des quatre années ils obtiennent à la fois le LMD *English Law and French Law* et également le master 1 en Droits français et anglais à l'Université Paris 1. Ils obtiennent donc un double diplôme. Ensuite ils peuvent passer l'examen du barreau en Angleterre et/ou en France.

Quelles compétences sont développées dans ces enseignements ?

Ce sont celles que l'on exige traditionnellement d'un juriste à savoir la méthodologie, la rigueur dans le raisonnement, l'analyse et l'esprit critique. Au *King's College* l'esprit critique est beaucoup plus favorisé qu'en France. L'accent est mis sur l'opinion personnelle des étudiants. En France ce sont les mêmes qualités qui y sont développées avec plus de théories et de grands principes. Pour ce programme particulier il faut en plus une certaine versatilité, à savoir qu'il faut pouvoir, lorsque l'on part à Paris, oublier tout ce que l'on a étudié au *King's College* puisqu'il s'agit d'un système juridique totalement différent, malgré des convergences grâce à l'Europe et au droit des communautés européennes.

Quelles sont, selon vous, les convergences et/ou distinctions entre l'enseignement dispensé à l'Université Paris 1 et celui dispensé au *King's College*?

D'un point de vue technique il y a des différences importantes. Il faut souligner qu'en France l'accent est mis sur la théorie, la mémoire, les connaissances encyclopédiques. Les étudiants doivent donc absorber beaucoup de connaissances en peu de temps. Alors qu'au *King's College*, nous prenons plus de temps pour l'analyse, pour la lecture et pour la discussion. Ce qui fait que nos étudiants (français ou anglais) lorsqu'ils quittent Londres, ont beaucoup de mal à s'adapter aux méthodes françaises, c'est véritablement un choc culturel.

Comment les étudiants anglais perçoivent-ils l'enseignement français et la vie parisienne? Et inversement, les étudiants français adoptent-ils facilement la vie étudiante du *King's College*?

Les universités françaises pourraient améliorer l'accueil des étudiants étrangers, non pas d'un point de vue administratif, mais en ce qui concerne les universitaires. Bien que beaucoup d'efforts aient été faits dans les universités de province, les universités parisiennes restent très individualistes. En effet, les universitaires consacrent très peu de temps aux étudiants. Bien que cela change aussi ici, nous avons tendance à un peu plus materner nos étudiants, à être un peu plus disponibles. Il y a beaucoup plus d'interactions entre les universitaires anglais et les étudiants et elle est favorisée, alors qu'en France une certaine distance est demandée entre les étudiants et les enseignants. Pour ces raisons, les étudiants anglais redoutent le départ pour Paris. Ce n'est pas tout à fait la faute du côté français, c'est aussi un manque d'adaptabilité du côté britannique. Ils sont très insulaires et ont beaucoup de mal à s'adapter à un environnement européen qui n'est pas anglophone. Tandis que les français s'adaptent beaucoup mieux. Cela dit, les étudiants ont une association l'AGPK (Association des juristes Panthéon King's), qui est très active des deux côtés de la Manche.

Quels sont les bénéfices de ce partenariat pour les étudiants?

Les étudiants ont là une formation bi-juridique unique à savoir qu'on ne peut pas comparer ce programme au programme avec un an passé à l'étranger. Dans ce bi-diplôme nous formons complètement les étudiants au droit français ET au droit anglais.

Quelles sont les perspectives professionnelles des diplômés?

En ce moment le droit est une matière très demandée, mais il y a beaucoup de chômage ou de sous-emploi. Il faut donc avoir quelque chose de plus à proposer aux futurs employeurs et je crois que ce quelque chose est fourni par ce double diplôme. D'abord nos étudiants lorsqu'ils terminent sont complètement bilingues et ils ont une capacité d'adaptation exceptionnelle puisqu'une fois qu'ils ont acquis les connaissances du système français et du système anglais, ils peuvent évoluer partout. Nous constatons que beaucoup de diplômés reviennent travailler à Londres parce que le système anglais est beaucoup plus flexible et ouvert aux étrangers. Je crois que cela tient aussi aux conditions de l'emploi trop strictes en France.

Propos recueillis par Lucia Hernandez

Le sens des mots dans un contexte juridique

Pourquoi les mots du droit dans une langue ne trouvent-ils pas d'équivalents dans une autre langue ? Pourquoi même les mots de la langue générale peuvent-ils être trompeurs ? Rosalind Greenstein, maître de conférences d'anglais juridique à l'Université Paris 1, explique pourquoi le sens des mots dans un contexte juridique se heurte aux frontières linguistiques et parfois même géographiques.

Contrairement à de nombreux domaines comme les sciences exactes, mais aussi les sciences sociales et humaines, où l'objet du discours existe indépendamment de la langue utilisée, le domaine juridique se distingue par la relation consubstantielle entre objet et langue. Ceci se traduit par d'importantes différences entre la langue générale, d'autres langues spécialisées (économie, médecine, histoire…) et la, ou plutôt les langues du droit qui, toutes, 'portent à conséquence'. Comment ? D'une part, par l'effet immédiat d'un 'texte juridique', écrit ou oral, sur les intéressés eux-mêmes, le but étant de régler ou de réglementer une question au moment où elle se pose et, d'autre part, par son effet différé, sa fonction principale en fait, qui est de prévoir l'avenir. Autrement dit, un texte juridique (contrat, jugement, loi…) ne se réduit pas à une simple description de ce qui est, il prescrit ce qui doit être. De même, de par sa fonction performative, un simple énoncé transforme la réalité : si le maire dit à deux personnes « Je vous déclare mari et femme », ces dernières sont, aux yeux de la loi, unies par les liens du mariage. Non seulement cette 'manifestation linguistique' est constitutive du système mais, sans elle, l'institution elle-même, pas plus que le droit, n'existeraient.

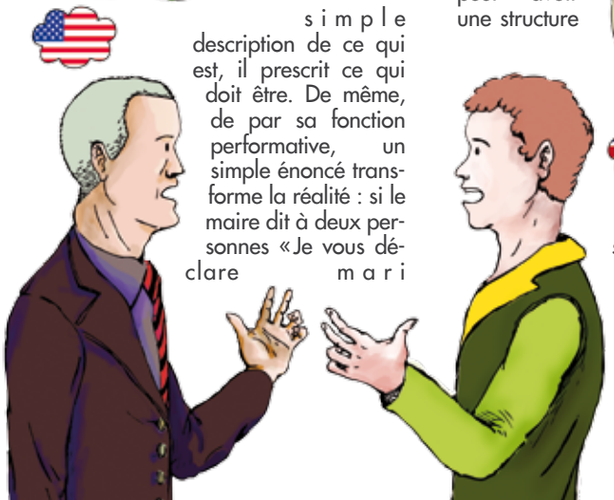

Autre différence entre le droit et de nombreuses 'sciences' : ces dernières ont une portée internationale, des présupposés et une terminologie qui dépassent les frontières géographiques et politiques, ce qui permet aux spécialistes du domaine de se comprendre plus facilement malgré les frontières linguistiques. La terminologie juridique est plus fluctuante, davantage soumise à l'évolution de l'institution politique, au contexte culturel et au droit qu'elle exprime et qu'elle crée. Ainsi, des spécialistes de droit anglais, écossais, irlandais, américain ou européen auraient plus de difficultés pour se comprendre que les scientifiques. C'est pourquoi en droit le contexte est essentiel pour appréhender le sens et la portée d'un énoncé, tant sur le plan de la terminologie juridique que de la langue générale, sans oublier la fonction spécifique que peut avoir une structure grammaticale (si *shall* exprime le futur dans un texte général en anglais, en droit il peut signifier l'impératif et se traduit par le présent en français). Mais revenons aux 'mots'. Prenons l'exemple d'un témoin d'un accident de la route : *The car knocked the pedestrian down on the pavement*. En anglais britannique, la voiture se trouvait sur le trottoir, en anglais américain le piéton était sur la chaussée… Ou encore la préparation d'une réunion : *I want to table this motion about pollution*. Pour les Anglais, le point est à mettre à l'ordre du jour, pour les Américains il doit être reporté sine die. On le voit bien, une méprise sur la source peut être lourde de conséquences, dans un contexte à effet juridique.

Prenons ensuite un testament à traduire du français en anglais : « Je lègue à ma belle-fille mon bureau et tout son contenu ». Deux questions se posent. S'agit-il de la femme de mon fils (*daughter-in-law*) ou de la fille de mon mari (step-daughter) ? S'agit-il d'un meuble (*desk*) ou d'un local professionnel (*office*) ? Avant toute chose, il faut déjà lever l'ambiguïté en français.

Prenons enfin un exemple 'européen', où la terminologie officielle se démarque souvent de la langue telle qu'elle est utilisée dans un contexte 'national'. Si les francophones connaissent les partenaires sociaux, les anglophones restent perplexes devant les *social partners*. Pour les Anglais, les Écossais et les Gallois, cela ne veut rien dire mais, s'il faut en deviner le sens, il s'agirait éventuellement d'amants (non mariés ensemble), d'anciens camarades de lycée, de membres d'un club de randonneurs… Pour les Irlandais du Nord, ce sont les représentants des églises catholique et protestante, le secteur associatif, les consommateurs, en tant que groupes de pression pour peser sur les choix du gouvernement, ce qui correspond davantage, pour l'Union européenne, à ceux qui participent au nouveau 'dialogue civil'. Comment les appeler ? Les *civil partners* ? Mais en Grande Bretagne ce terme désigne les pacsé(e)s.

Outre ces quelques exemples, la langue du droit pose bien d'autres problèmes, notamment lorsqu'il s'agit de concepts qui n'existent pas dans l'autre langue ou dans l'autre système. À la question « comment dire 'non-assistance à personne en danger' en anglais ? », la réponse est simple : on ne le dit pas ! Pourquoi ? Parce que, au Royaume-Uni au moins, le concept n'existe pas. Laissons-nous les gens mourir pour autant ? Non. Cherchons-nous à les secourir ? Oui. Ici, l'absence de concept commun (et de mots pour le dire) n'empêche pas d'arriver au même résultat.

Dans d'autres cas, c'est plus difficile. La réserve héréditaire, avec son impact sur le droit des successions, est inconnue aux États-Unis. La traduction ici est impossible car, comme la forme du terme entraîne le fond, la langue impose le droit avec elle. La solution ? Une périphrase, éventuellement à l'aide de bons dictionnaires, mais à utiliser avec modération et avec toutes les précautions qui s'imposent.

Rosalind Greenstein

Dernière publication :
Laurence Burgorgue-Larsen, Amaya Ubeda de Torres, and Translated by Rosalind Greenstein, *The Inter-American Court of Human Rights, Case Law and Commentary*, Oxford University Press (OUP), 2011.

Université Paris 1/Sylvain Espiasse

Le destin d'un roi : George VI souverain inattendu et bien-aimé

François Kersaudy a enseigné l'histoire à l'université d'Oxford puis à l'Université Paris 1. Spécialiste d'histoire contemporaine, il est notamment l'auteur d'une biographie consacrée à Winston Churchill, *Winston Churchill, Le pouvoir de l'imagination*, qui lui valut, en 2001, le grand prix d'histoire de la Société des gens de lettres de France. L'éminent historien nous fait partager son savoir sur cette période de l'histoire à travers la figure de George VI, monarque du Royaume-Uni de 1936 à 1952.

Le roi – selon la formule consacrée d'Adolphe Thiers – « *n'administre pas, ne gouverne pas, il règne.* » Le monarque britannique est le garant de la constitution et de la démocratie. Il est le souverain du Royaume-Uni et de ses dominations d'outre-mer, le gouverneur suprême de l'Église d'Angleterre (*Supreme Governor of the Church of England*), et le chef d'État des royaumes du Commonwealth, néanmoins il joue surtout un rôle éminemment symbolique. Selon François Kersaudy : « *Le monarque britannique détient absolument tous les pouvoirs, mais n'en exerce aucun. Son rôle est purement cérémoniel* ». La transmission du pouvoir du monarque est héréditaire. Comment Albert Frederick Arthur George, fils cadet des Windsor – donc non héritier direct du trône – accède-t-il au pouvoir ?

Timbre de Chypre à l'effigie du roi, 1938

D.R.

Albert Frederick Arthur George Windsor

Albert Frederick Arthur George Windsor, futur roi George VI, est né le 14 décembre 1895. Le prince Albert, appelé aussi son Altesse royale le prince Albert d'York, est le second fils du roi George V et de la reine Mary. Selon la règle de transmission britannique de la primogéniture agnatique, ce sont les fils du plus âgé au plus jeune qui héritent du trône, puis viennent ensuite, dans l'ordre de succession, les filles du monarque. Il n'était donc pas destiné à régner, c'est son frère Edouard VIII qui devait devenir le roi du Royaume-Uni. Que sait-on de l'enfance et de l'éducation du prince Albert ? François Kersaudy précise : de santé fragile, « *c'est un enfant chétif et plutôt maladif (problèmes d'estomac récurrents, en particulier), il a eu de nombreuses nurses qui s'occupaient assez superficiellement de lui, puisqu'en tant que fils cadet, il n'était pas l'héritier du trône. Ses parents aimaient leurs deux fils, mais d'assez loin* ». Comme c'était d'usage dans les familles aristocratiques britanniques, les princes recevaient une éducation loin de leurs parents, assurée par des nourrices et des précepteurs. « *Leur précepteur Henry Hansell a donné aux deux frères une éducation très superficielle, dans laquelle les livres tenaient très peu de place – d'où les très piètres résultats scolaires de "Bertie" – le prince Albert –, comme de "David" – le prince de Galles et futur Edouard VIII. D'où aussi leurs résultats assez calamiteux à l'académie navale* ». Albert suit en effet une formation militaire, il entre en 1909 au *Royal Naval College*. Tel fut donc le contexte dans lequel se fit l'apprentissage des princes au métier de roi.

En 1920 Albert rencontre Élizabeth Bowes-Lyon, issue de la petite noblesse britannique. Pendant deux ans, elle refusera de l'épouser. Ils se marieront finalement le 26 avril 1923 à l'abbaye de Westminster. Ils auront deux enfants, Elizabeth en 1926 (qui deviendra en 1952 la reine Elizabeth II), et Margaret en 1930.

Lorsque le 22 janvier 1901, la reine Victoria décède, le Prince de Galles, père des princes David et Albert, hérite du trône et devient

Le discours d'un roi est-il fidèle à la réalité ?

C'est un film superbe, avec des acteurs et des dialogues prodigieux. Evidemment, Churchill y est représenté comme une sorte de troglodyte bossu et bedonnant, sans compter que l'on a quelque peine à reconnaître le couple royal de 1939 sous les traits d'un athlète et d'un mannequin aux profils hollywoodiens. Mais c'est surtout au niveau de la réalité historique que le paysage s'assombrit : on voit un Churchill qui conspire pour amener Edouard VIII à quitter le trône, alors qu'en réalité, il a fait exactement l'inverse, en tentant de dissuader son roi d'abdiquer et en le défendant contre vents et marées – au prix d'une grande impopularité au Parlement et dans le pays. Par ailleurs, si l'on distingue deux fois à l'arrière-plan le Premier ministre Chamberlain, il ne dit pas un mot et son nom n'est pas même prononcé ; or, entre mai 1937 et mai 1940, Neville Chamberlain présidait tout de même aux destinées du Royaume-Uni, tandis que le roi et son bégaiement y tenaient une place résolument secondaire. L'autre grande absente, c'est la conférence de Munich – l'événement le plus important de l'immédiat avant-guerre, qui a conduit tout droit à la guerre. Mais en évoquant cette conférence calamiteuse, il aurait fallu préciser que George VI était un ardent munichois, ce qui aurait quelque peu compliqué le scénario… En somme, *Le Discours d'un Roi* apparaît comme un monument somptueux, érigé sur un socle quelque peu vacillant…

François Kersaudy

D.R.

Dreamstime.com

National Portrait Gallery

King George VI, huile sur toile de Meredith Frampton, 1929

Edouard VII. Dans l'ordre de succession au trône, le Prince Albert arrive alors derrière son frère ainé, David, le futur Edouard VIII. François Kersaudy explique que : « *Albert est un homme timide, complexé, qui n'a été formé qu'au métier d'officier de marine, dans lequel il n'excelle pas non plus, car il a le mal de mer (toujours lié à ses problèmes d'estomac). D'un autre côté, il est extrêmement courageux, tenace et remarquablement intelligent – même si cela n'apparaît pas au début de son règne* ». Suite à la mort du roi George V, le 20 janvier 1936, Édouard VIII devient le nouveau roi du Royaume-Uni. Mais il renoncera au trône pour l'amour de Wallis Simpson, future duchesse de Windsor. En effet, Wallis Simpson est une roturière, deux fois divorcées. La famille royale n'accepte pas ce mariage et l'Église d'Angleterre proscrit le remariage après un divorce - et qui plus est deux divorces. Édouard abdique donc le 10 décembre 1936, « *après moins d'un an de règne, Édouard VIII avait préféré abdiquer plutôt que de renoncer à épouser une américaine divorcée, Mrs Wallis Simpson* ».

Monarque du Royaume-Uni et des dominions britanniques (1936 à 1952)

À la suite de l'abdication de son frère aîné, l'héritier présomptif, le Prince Albert, devient monarque du Royaume-Uni et des dominions britanniques : « *Dès lors, la couronne revenait au fils cadet Albert, qui n'était absolument pas préparé à monter sur le trône* » précise François Kersaudy. Il est pourtant contraint de devenir roi. *Le Discours d'un roi*, réalisé par le britannique Tom Hooper, retrace un épisode de la vie de George VI et permet aussi d'appréhender le contexte familial dans lequel grandit la reine Élisabeth II (fille aînée de George VI). Le film met l'accent sur le bégaiement de George VI et dévoile ses liens avec un orthophoniste australien, Lionel Logue, aux méthodes peu académiques. Il permet d'entrevoir la personnalité timide et colérique de George VI. Son défaut d'élocution, longtemps resté un sujet tabou est présenté dans le film comme un véritable handicap d'autant plus qu'en devenant roi, il devenait plus exposé. Lionel Logue lui permet de surmonter son bégaiement. Mais qu'en est-il vraiment ? Les carnets et lettres de Lionel Logue, retrouvés par son petit-fils, révèlent ces liens entre George VI et son thérapeute. « *Le traitement de Lionel Logue avait produit ses effets bien avant le début de la guerre, soutient François Kersaudy, et les Britanniques s'étaient habitués à la façon de parler du roi quelque peu… hésitante* ». Pourtant contrairement à ce que laisse penser le film, ce n'est pas Lionel Logue qui convaincra Albert d'accepter de devenir roi, mais son très brillant cousin, le capitaine lord Louis Mountbatten. Le 11 décembre 1936, Édouard VIII abdique et le prince Albert devient roi. Il sera couronné le 12 mai 1937. George VI donnera le titre de Son Altesse Royale le Duc de Windsor à son frère, tout en interdisant à son épouse de se prévaloir du titre.

Être roi pendant la Seconde guerre mondiale

Dans la continuité du traité de Versailles, la France et le Royaume-Uni signent en 1926 les accords de Locarno, un traité d'assistance à la Tchécoslovaquie. Le 29 septembre 1938, Hitler, Mussolini, Chamberlain et Daladier se rencontrent pour décider du sort de la Tchécoslovaquie. Le premier ministre britannique Arthur Neville Chamberlain et l'homme politique français Édouard Daladier cèdent à Hitler les Sudètes (une partie de la Tchécoslovaquie) et, le 29 septembre 1938, l'Allemagne, la France, le Royaume-Uni et l'Italie signent les accords de Munich. Le

Le palais de Buckingham (*Buckingham Palace*), résidence officielle de la monarchie britannique

1er septembre 1939, l'Allemagne envahit la Pologne. La France et le Royaume-Uni posent alors un ultimatum à Hitler afin qu'il retire ses troupes de Pologne. Devant le refus du chancelier d'obtempérer, le 3 septembre 1939, le Royaume-Uni représenté par Chamberlain (puis la France), déclare la guerre à l'Allemagne.

« *C'est la guerre qui révèle vraiment George VI* » soutient François Kersaudy. « *Pendant la guerre, le roi manifeste son implication dans la lutte contre le nazisme* ». George VI (et son épouse) ne quittent pas Londres et se trouvent même à *Buckingham Palace* lorsque le palais est bombardé en septembre 1940 par les allemands. La reine déclara : « *Je suis fière que nous ayons été bombardés. Je peux désormais regarder les gens de l'East End dans les yeux* ». George VI et son épouse vivent les horreurs de la guerre et partagent ainsi les souffrances du peuple britannique. « *Le roi donne à son peuple l'exemple du courage* », il traverse les villes bombardées, va à la rencontre des blessés. Il s'implique activement dans la vie politique, il apporte des conseils avisés à ses ministres, assiste son gouvernement, notamment dans les relations avec les États-Unis, qui sont capitales durant cette guerre.

D.R.

Farthing en bronze de 1941

Le 10 mai 1940, Winston Churchill devient premier ministre et remplace ainsi Chamberlain. Les relations furent assez difficiles au début, relate François Kersaudy, car « *George VI était très attaché à Neville Chamberlain, et Churchill, même devenu Premier ministre, restait d'un manque de ponctualité qui faisait grincer bien des dentiers dans l'entourage et la famille du roi.* » Mais très vite le roi va apprécier Churchill, comme en atteste son journal dans lequel il note dès février 1941 : « *Je ne pourrais avoir de meilleur Premier ministre* ». Et l'inverse est aussi vrai pense François Kersaudy : « *ce Premier ministre n'aurait pu avoir de meilleur roi* ». Pendant la seconde guerre mondiale, les deux hommes mèneront ensemble un combat contre la barbarie nazie. La coopération entre les deux hommes fut harmonieuse : « *Churchill donnant au roi un énorme surplus d'assurance et d'habileté politique, tandis que le roi donnait à Churchill des conseils de prudence et de modération souvent bien nécessaires…* »

George VI fut un monarque très estimé par son peuple. Il était considéré comme « *le garant des institutions et le symbole de la résistance à la tyrannie nazie* ». Comme en atteste une anecdote que nous confie François Kersaudy. Alors que le roi visitait un quartier bombardé, un ouvrier s'était écrié : « *Dieu merci, nous avons un bon roi !* », ce à quoi George VI avait répondu sans hésitation ni bégaiement : « *Dieux merci, nous avons un bon peuple !* » Il régna jusqu'à sa mort, survenue le 6 février 1952 à l'âge de 56 ans, victime d'un cancer du poumon. Il fut, selon les mots de François Kersaudy, « *le plus grand monarque britannique du XXe siècle* ».

Lucia Hernandez

Pour en savoir plus :
King George VI, His life and Reign, de John W. Wheeler-Bennett.

Dernières publications de François Kersaudy :
Adolf Hitler (Collection : « les Maîtres de Guerre »), Perrin, Paris, 2011
Hermann Goering : le deuxième homme du IIIe Reich, Perrin, Paris, 2009.
Le monde selon Churchill, Tallandier, Paris, 2011
L'affaire Cicéron, Perrin, Paris, 2005-2010.
De Gaulle et Roosevelt, le duel au sommet, Perrin, Paris, 2004
Norvège 1940, la victoire fatale, Tallandier, Paris, 2002.
Churchill et Monaco, Editions du Rocher, Paris, 2002.
De Gaulle et Churchill, La mésentente cordiale, Perrin, Paris, 2001-2003-2010.
Winston Churchill, Tallandier, Paris, 2000-2009.

Un roi courageux

Sur les conseils de son Premier ministre, George VI a fait aménager un champ de tir dans le parc de Buckingham Palace, où il s'entraîne régulièrement au tir au pistolet, à la carabine et à la mitraillette - sans cacher à ses visiteurs qu'en cas d'invasion, il rejoindra immédiatement un mouvement de résistance... C'est lorsque commencent les bombardements des villes anglaises que le peuple prend la véritable mesure de son roi - et de sa reine : tous deux refusent de quitter leur palais, même lorsqu'il est atteint par les premières bombes ; et lorsqu'on lui demande de mettre au moins ses deux filles en sûreté au Canada, la reine répond fièrement : « Mes filles ne partiront jamais sans leur mère, je ne partirai pas sans le roi, et le roi ne partira certainement pas ! » C'est exact : au cours de l'automne, on le verra même fréquemment avec la reine et le Premier ministre au milieu des quartiers dévastés, cherchant toujours à réconforter les victimes des bombardements.

François Kersaudy

Do you speak SGEL ?

La maîtrise des langues étrangères est une nécessité incontestée de toute société humaine ouverte sur l'extérieur. Cette maîtrise requiert un apprentissage qui non seulement autorise un choix au-delà de l'incontournable anglais, mais également un cadre idoine qui permette à l'étudiant de progresser dans la ou les langues étrangères qu'il a choisies. Le service des langues de Paris 1 a été modernisé l'année dernière et ce mois-ci le *Fil de Par1s* met en lumière sa responsable administrative, Olivia Saywell.

Récemment*, *Time Magazine* se faisait l'écho d'un recensement bien triste au Mexique. L'ayapaneco n'était plus parlé que par 2 personnes dans le monde, et celles-ci ne se parlaient pas… Pourtant, « *Une langue ne meurt jamais !* » s'exclame Olivia Saywell, responsable administrative du Service général d'enseignement des langues (SGEL), arrivée en 2009 sur ce premier poste, après un concours d'accès aux IRA (Instituts régionaux d'administration). D'ailleurs, pour Olivia il n'y a pas de « langues mortes » mais des « langues anciennes ». C'est dire tout le positif et l'optimisme motivant de notre personnel mis à l'honneur ce mois-ci. Et du positif il en faut, car la tâche est tout aussi ambitieuse que complexe. Près de 40 000 étudiants à Paris 1, une centaine d'enseignants et une mission confiée au SGEL : enseigner les langues étrangères. LES langues étrangères et pas seulement l'indispensable anglais. Pas moins de treize langues sont proposées au SGEL (anglais, allemand, espagnol, italien, russe, portugais, chinois, japonais, arabe, français langue étrangère, latin, grec et hittite) avec parfois 6 niveaux.

En 2010, d'importants travaux de rénovation ont été réalisés au 7e étage du centre Pierre Mendès-France (PMF), afin de regrouper en un même lieu les huit personnels administratifs du SGEL. Ce fut également l'occasion de rendre l'accueil plus accessible. « *Si naturellement chacun a dû retrouver ses marques, c'est une évolution certaine, car nous formons désormais une équipe de manière concrète. Il y a davantage de contacts et donc plus d'échanges* », précise Olivia.

Une université comme Paris 1 se doit de dispenser un apprentissage des langues étrangères performant. Les diplômés du 21e siècle ne peuvent plus faire l'économie d'une ou plusieurs autres langues que leur langue maternelle. Parce qu'elle demeure plus pratique, l'application Reservalangue reste privilégiée à IPWeb. Au-delà des inscriptions, elle est également utile pour l'organisation et la gestion des oraux d'examen. « *L'application permet de laisser une grande liberté de choix à l'étudiant afin d'identifier le bon créneau tenant compte des moyens pédagogiques, du niveau et de l'emploi du temps de l'étudiant* », explique Olivia. Pour certaines langues, la détermination du niveau peut se faire par un test en ligne.

Cette étape est très appréciable, notamment pour les premières inscriptions. Mais tous les étudiants ne veulent pas toujours aller dans le groupe le plus logique, préférant parfois être « meilleurs » dans un groupe de niveau inférieur. « *Les enseignants ne sont pas dupes, et c'est aussi la mission du SGEL que d'intervenir alors pour trouver une solution d'harmonisation* », complète Olivia. Il y a 101 enseignants au SGEL, parmi lesquels 67 titulaires dont 45 rattachés directement au SGEL. C'est dire la gestion complexe de l'adéquation des ressources aux besoins à laquelle se livre en permanence Olivia avec ses collègues, sous la direction expérimentée de Ghalib Al-Hakkak et de Martine Chaltiel (directrice adjointe).

« *Martine Chaltiel est très proche des gens, ce qui est très important pour faire l'interface avec les enseignants. Quant à Ghalib Al-Hakkak, il a tout simplement une capacité de travail phénoménale* » indique Olivia. Elle aime aussi à rappeler la « *grande expérience, véritable mémoire du service ayant toujours à cœur de transmettre* » de Louisa Touati, responsable administrative adjointe ; dont Olivia admire également l'implication dans une association de défense du droit des femmes. La période des inscriptions est naturellement très chargée, mais celle des examens nécessite également une gestion en flux quasi-tendus. Dès lors qu'est privilégié le niveau en langue, les groupes sont transversaux de facto. Or, les départements (UFR) ne fonctionnent pas tous au même rythme. « *Nous devons tout faire pour nous caler sur les exigences des UFR, afin de faire remonter toutes les notes au bon moment pour les délibérations* » précise Olivia.

Nul doute quant à l'implication totale d'Olivia dans la tâche qui lui a été confiée. Pas d'incertitude non plus sur sa capacité à mener à bien sa mission, avec un *modus operandi* essentiel, la priorité systématiquement donnée à l'humain et à la relation humaine. Le sentiment de résultat qui est le sien n'est alors plus simplement matériel, mais immensément plus riche. Lorsqu'elle participe à l'atelier de contes de Paris 1, c'est d'abord l'échange au sein du groupe qu'elle recherche, « *ça permet la fusion des imaginaires, ces ateliers contribuent à l'équilibre personnel et à la possibilité de cultiver l'imaginaire et l'imagination* ». Une imagination qu'elle cultive également à travers la bande dessinée, avec une curiosité gourmande l'emmenant de Will Eisner à Jirô Taniguchi, en passant par les classiques d'Hugo Pratt. Cependant ne l'imaginez pas cachée derrière un album, mais plutôt escaladant une montagne ou partante pour un trek. *Mens sana in corpore sano*. Le SGEL n'enseigne peut-être pas le Nuumte Oote (Ayapaneco) et l'apprentissage des hiraganas ne se fait sans doute pas sur des planches très esthétiques de Jirô Taniguchi. Mais Paris 1 peut sans conteste s'enorgueillir de personnels comme Olivia Saywell qui, humainement impliqués dans leur mission, œuvrent chaque jour au service des langues, pour que nos étudiants puissent s'exprimer et travailler dans une autre langue que celle de Jean-Baptiste Poquelin.

> “Il n'y a pas de langues mortes, mais des langues anciennes”

Jean-marc Lehu

*World by the numbers, *Time magazine*, 2 mai 2011

L'Homme qui marche, Jirô Taniguchi

© Casterman

D'étudiant à *barrister*

Jeune avocat au barreau d'Angleterre, Ravi Samir Mehta, 24 ans, est un ancien étudiant de la licence droits français et anglais de Paris 1. De nationalité belge et britannique, il habite Londres aujourd'hui, où il poursuit sa carrière.

En 2006, Ravi Mehta a intégré le double diplôme de droits français et anglais proposé par Paris 1 en collaboration avec le *King's College* de Londres. Il a tout d'abord passé deux ans dans la capitale britannique en vue de l'obtention de son LL. B. (licence). En 2008, dans le cadre de sa formation, il rentre à Paris, à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne. Il y effectue sa troisième année de licence et son master 1, en se spécialisant dans le droit international privé.

Son diplôme en poche, Ravi Mehta part aux États-Unis pour obtenir un master de Droit international public et passe dans la foulée les barreaux de New York et de Londres. Plus tard, il retourne à New York pour travailler au sein d'une Organisation non gouvernementale (ONG) qui conduit et publie des rapports traitant des Droits de l'Homme à l'échelle internationale. En tant que chercheur, Ravi avait alors pour tâche de rédiger des études sur des questions de droit. Il préparait ensuite des enquêtes pour les partenaires de l'organisation. Actuellement, Ravi Mehta travaille à la Cour de justice de l'Union européenne en tant que stagiaire, dans le cabinet d'un juge. À ce poste, il assiste aux audiences, effectue des recherches en droit européen et rédige des notes et des mémoires pour résoudre des questions soulevées lors de la rédaction des arrêts de la Cour.En parallèle, il est toujours présent dans le paysage juridique anglais puisqu'il est l'un des *barristers* du *chambers* (une association de *barristers*) Blackstone, à Londres. Dans les pays appliquant la *Common law*, le *barrister* et le *solicitor* s'occupent « conjointement » des cas de leurs clients. Un *barrister* est un avocat qui défend son client par plaidoirie et par écrit. Son collègue, le *solicitor*, gère les relations directes avec le client et prend en charge le travail transactionnel tels que les contrats ou encore les fusions-acquisitions. « Le *barrister* est chargé de gérer l'équipe juridique du client lorsqu'une affaire arrive au stade contentieux, en veillant à ce que les délais procéduraux soient respectés, que les documents et preuves nécessaires soient fournis, et que le client soit conseillé sur la meilleure stratégie à adopter pour son litige. Si cela mène à une audience devant le tribunal, c'est au *barrister* d'interroger les témoins pour faire ressortir les éléments de preuve, ou les remettre en doute, et – ce qui peut être la tâche la plus épineuse mais la plus importante – de fournir aux magistrats un récit convaincant de l'affaire pour défendre les intérêts de son client », déclare Ravi Mehta. Les *chambers* sont composés de différentes équipes qui se focalisent sur un point particulier : pour certaines, il va s'agir du droit public, pour d'autres du droit du travail ou encore du droit commercial. Au sein du *chambers*, les *barristers* ont un statut d'indépendant. Cela aboutit parfois à des situations étranges : deux *barristers* d'un même *chambers* peuvent représenter des parties opposées dans le cadre d'un procès. Toutefois, l'organisation du *chambers* fonctionne comme une communauté : les coûts administratifs et le loyer des locaux sont partagés entre ses membres.

Du point de vue de Ravi Mehta, sa profession exercée à Londres n'est pas très différente de celle d'un avocat français, si ce n'est que le statut du *barrister* permet plus de flexibilité : il a la maîtrise de ses horaires et, avec l'expérience, l'avocat peut décider du nombre et du type d'affaires qu'il souhaite traiter. Bien qu'un bon niveau en anglais soit évidemment requis, il faut en outre aimer la plaidoirie, avoir une capacité à lire rapidement de nombreux documents et à savoir en synthétiser le contenu, mais aussi posséder de bonnes qualités rédactionnelles. Ravi Mehta a beaucoup apprécié la qualité de la formation juridique dispensée à Paris 1 : « *La rigueur de la méthode française est un grand atout que les avocats anglo-saxons valorisent et qui manque parfois dans le style plus flou de l'argumentation juridique en Angleterre* ». Sa double formation en droits français et anglais lui a également permis de pouvoir faire des comparaisons entre les deux systèmes et de s'adapter à des raisonnements juridiques variables. Cette qualité est très recherchée dans le monde des affaires où les transactions se font à l'international.

Ravi Mehta souhaite aujourd'hui poursuivre sa carrière en Angleterre en tant que *barrister*, en se spécialisant dans le droit de l'Union Européenne. Désireux de continuer ainsi, à tirer partie de son double diplôme, il apprécie beaucoup d'avoir la possibilité de représenter des clients originaires de nombreux pays.

Charlotte Nouziès

> “La rigueur de la méthode française est un grand atout que les avocats anglo-saxons valorisent”

Dreamstime.com

Le diplôme : document officiel

Devant la pluralité des diplômes que peuvent délivrer les universités, nous pouvons perdre de vue les critères qui permettent la délivrance d'un diplôme d'État (licence – master – doctorat) ou d'Université (DU). Comment apprécier la valeur d'un diplôme ? Monique Viennot responsable administrative du Service des attestations et diplômes (SAD) nous éclaire sur le sujet.

Pouvez-vous nous présenter le Service des attestations et diplômes ?

Le contrôle des diplômes en sciences humaines a été à l'origine de la création du service en 1976. Aujourd'hui, les diplômes sont délivrés entre deux et six mois après les examens, contre un an au moins auparavant. Ce service était surtout destiné à éditer et délivrer les attestations et les diplômes : les attestations de réussite en sciences humaines et les diplômes dits définitifs toutes disciplines confondues. Avec la nouvelle réglementation de délivrance des diplômes de 1996, puis avec la mise en place d' Apogée – Application pour l'organisation et la gestion des étudiants et des enseignements, logiciel national dont l'objectif principal est d'assurer la gestion du dossier étudiant qui va de l'inscription administrative jusqu'aux notes en passant par les enseignements, les stages et les thèses – , tout est devenu moins contraignant. Nous élaborons les diplômes et nous en assurons, pour une partie, la délivrance. Depuis 1999, les départements (UFR), à la suite des délibérations des jurys, nous donnent le « feu vert » en vue de l'édition de leurs diplômes (nationaux et d'université). Depuis cette date, tout est informatisé, auparavant l'élaboration et l'édition des diplômes étaient manuelles. Il faut insister sur le chapitre des sciences humaines, car il peut toujours y avoir des anciens étudiants qui n'ont jamais demandé leur diplôme. Auquel cas, et ce jusqu'à la date de mise en œuvre d' Apogée, il n'y a aucun procès-verbal d'admission au diplôme, nous sommes alors obligés de contrôler chacune des unités de valeur obtenues par l'étudiant d'alors, une par une (20 UV pour un DEUG, par exemple). Et dans la plupart des cas, tous ces documents sont perdus par les intéressés, nous sommes donc obligés de collationner toutes les pièces et de reconstituer le cursus de ces étudiants. Je fabrique alors des « néo diplômés ». C'est une des opérations qui est possible au SAD pour illustrer la notion d'« archives vivantes » parce qu'à tout moment nous devons nous y référer. Elles commencent en 1960, quand les anciennes facultés se sont divisées pour former les actuelles universités. Les archives en sciences économiques ont été attribuées à Paris 1. Nous devons donc nous attendre à ce que des personnes réclament leur diplôme obtenu dès 1961. Nous intervenons donc même pour des années où l'Université Paris 1 n'existait pas…

Comment peut-on apprécier la valeur d'un diplôme délivré au sein de l'Université ?

Il convient de distinguer le diplôme national (DN) et le diplôme d'Université (DU). Un diplôme national (licence – master – doctorat) est reconnu et habilité par l'État. Il y a une circulaire qui encadre l'élaboration et la délivrance des diplômes qui s'impose à tous les établissements qui les délivrent. Il y a surtout, en dehors des aspects formels strictement réglementés, le contenu pédagogique ! Un DU est directement proposé et préparé par l'Université. Il est soumis au CEVU pour l'aspect pédagogique et il est voté par le Conseil d'administration (CA).

Comment se passe la création d'un diplôme ?

Dans le cadre du contrat quadriennal, tous les quatre ans l'Université a pour tâche de faire à nouveau habiliter ses diplômes. Le Service des formations et de la pédagogie constitue les demandes d'habilitation auprès du ministère qui les entérine par un arrêté d'habilitation.

Quelle peut être la valeur des diplômes délivrés par les Départements (UFR) et non par l'Université ?

A priori cela ne doit pas exister. En droit administratif un document a une valeur réglementaire pour autant que ce soit le bon signataire qui signe. À Paris 1, c'est au nom de l'Université et donc par le Président (ou par délégation, le Directeur général des services) que tous les documents à valeur administrative doivent être signés.

Quels sont les moyens de l'Université pour lutter contre les faux diplômes ?

La plupart des universités ont des procédures très réglementées guidées par Apogée, le système est de ce fait assez sécurisé, mais tous les établissements ne travaillent pas avec Apogée. Le seul moyen de s'assurer de l'authenticité d'un diplôme est de vérifier auprès de l'organisme qui l'a délivré. Nous sommes très souvent saisis par les « chasseurs de têtes » (la majorité sont Anglo-Saxons) chargés de vérifier les diplômes. Toutes les affaires de faux diplômes sont transmises au service des affaires juridiques et contentieuses.

L'Université délivre-t-elle l'annexe descriptive dite le « Supplément au diplôme Europass (SDE) » ?

Pas encore, mais il devrait se mettre en place. Le SDE est rendu obligatoire, il devra être délivré en même temps que le diplôme et le relevé de notes. Il fait le récapitulatif complet des connaissances et de toutes les compétences acquises lors de la formation. Il s'inscrit dans le cadre de l'architecture des diplômes fondée sur les trois grades LMD, sur une organisation de formation composée de semestres et d'unités d'enseignement et la mise en œuvre du système européen de crédits (points ECTS) qui doivent assurer la lisibilité des connaissances dans le cadre de la mobilité internationale.

Propos recueillis par Lucia Hernandez

Nos diplômes : la sécurité avant l'esthétique

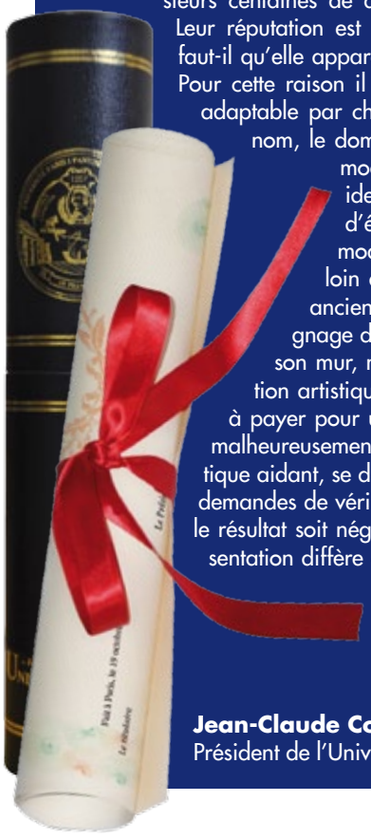

Le sujet peut paraître futile, il ne l'est pas. Notre Université délivre plusieurs centaines de diplômes différents, notamment en M2. Leur réputation est grande et leur valeur certaine, encore faut-il qu'elle apparaisse clairement à l'employeur éventuel. Pour cette raison il y a un modèle national, naturellement adaptable par chaque université qui fait apparaître son nom, le domaine, la spécialité, la mention. Mais le modèle reste national et donc facilement identifiable. J'ai reçu plusieurs protestations d'étudiants ou de collègues qui trouvent ce modèle peu esthétique… évidemment on est loin de l'aspect du parchemin, selon le nom ancien et familier qu'on donne à ce témoignage de réussite, et pour qui veut l'accrocher à son mur, même dans un beau cadre doré, l'émotion artistique n'est pas assurée… Mais c'est le prix à payer pour une reconnaissance facile, d'autant que malheureusement la pratique de faux diplômes, informatique aidant, se développe. Nous recevons quatre ou cinq demandes de vérification par mois et il n'est pas rare que le résultat soit négatif. Comment s'y reconnaître si la présentation diffère d'un cursus à l'autre ? Alors supportons ce côté un peu tristounet en pensant que l'important n'est pas l'objet mais la formation qu'il consacre et soyez fier du titre qu'il donne !

Jean-Claude Colliard
Président de l'Université

Université Paris 1/Nicolas Ronsin

Les stages à Paris 1 (année 2009-2010)

Au cours de cette année universitaire, la DPEIP (Direction Partenariat Entreprise Insertion Professionnelle) a recueilli les informations relatives à une enquête sollicitée par le ministère sur la question des stages suivis par nos étudiants dans le cadre de leur cursus universitaire. Questionnaire qui a nécessité un travail conséquent et de longue haleine de la part des départements de notre Université. Résultats.

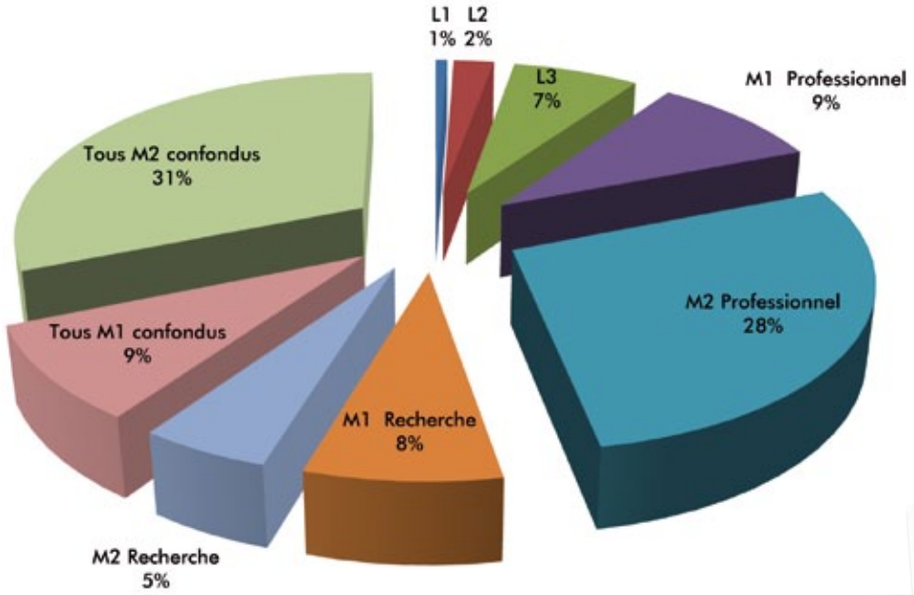

Ces statistiques correspondent aux données demandées par le ministère pour la deuxième année.

Méthodologie et conditions d'élaboration des données

Les données ont été demandées à chaque département (UFR) et instituts ; en principe à chaque directeur et responsable administratif. En pratique, dans les départements, les données ne sont pas archivées de manière numérique. Les conventions de stage papier servent donc de base à la réalisation de l'enquête.

Résultats et analyse

L'enquête 2009-2010 montre une progression dans la saisie globale (un peu plus de 26000 étudiants alors qu'on était arrivé à 21000 l'an dernier). Cependant on reste loin des valeurs annoncées dans les retours SISE. Ce déficit est dû en grande partie au fait que les départements ont travaillé à partir des données des diplômes et des données papier des conventions et non pas à partir des fichiers Apogée.

Au total, le taux global de stages reste à 1/5 des étudiants de notre université. Il y a de fortes nuances entre les formations de licence et les masters, prouvant que les stages se sont prioritairement développés en master. En outre, il existe une très forte disparité entre les masters recherche pour lesquels le taux de stages est faible (16%) et les masters professionnels pour lesquels on atteint 90%, ce qui est d'ailleurs étonnant puisqu'en principe on devrait être proche de 100%. Il n'existe pas de disparité entre disciplines. Ainsi, les sciences humaines voient les contrastes accentués entre masters recherche et masters professionnels (15% d'étudiants font un stage en M2 R d'histoire, 4% en philosophie) et il en va de même en droit (14% en droit public en M2 R) ou en sciences économiques (10% d'étudiant de M2 R). Seuls les étudiants de gestion (29%) sont conduits à effectuer un peu plus de stages.

Aspects prospectifs

Il semble urgent et important que l'Université Paris 1 arrive à se doter d'une application qui permette de coupler Apogée à une gestion informatisée des stages. En principe, suite au travail exploratoire et prospectif effectué au sein de la Direction Partenariat Entreprise et Insertion Professionnelle, un nombre conséquent de départements devrait utiliser l'application PSTAGE à la rentrée universitaire prochaine.

Béatrice Piazza-Paruch et Pierre Pech
Direction Partenariat Entreprise
Insertion Professionnelle

Site Internet de Paris 1 : portail académique du futur

La page d'accueil du site Internet de l'Université fait peau neuve. Ruptures esthétiques, ergonomie revisitée, innovations technologiques, interactivité améliorée, navigation simplifiée, valorisation de la recherche… Paris 1 entre dans une nouvelle ère de la communication numérique. Explication du projet.

Dans les tous derniers jours de mars, j'ai souhaité informer l'ensemble des personnels administratifs et des enseignants de Paris 1 par courrier électronique, que nous allions mettre en ligne une nouvelle page d'accueil pour le site Internet de l'Université. C'est chose faite depuis quelques jours, la page d'accueil qui s'affiche à l'adresse www.univ-paris1.fr a changé.

Cette nouvelle page d'accueil se veut plus moderne, mais surtout beaucoup plus pratique, car plus intuitive et plus ergonomique. Bien qu'elle réduise le nombre de menus proposé dans la version précédente pour des motivations de clarté, elle est aussi plus riche grâce à de nouveaux menus coulissants qui donnent en une seule vue l'ensemble des rubriques accessibles pour chaque onglet du menu principal. Le cas est très révélateur pour la Recherche, qui dispose désormais d'une arborescence complètement visible avec liens directs sur l'ensemble de ses nombreuses activités et relais. Certains intitulés ont été modifiés pour une logique plus naturelle et un accès plus facile car plus intuitif pour un visiteur extérieur. Les bibliothèques, la Vie étudiante et les activités des Tice sont désormais mieux valorisées. De même que la formation continue qui est aujourd'hui une composante essentielle de la formation tout au long de la vie. Un fil d'information spécial enseignement (fourni par l'agence Meltwater) a été intégré dans la partie supérieure de la page. Des liens sous la forme de petites icônes situées dans la partie supérieure de l'écran permettent l'accès direct à des ressources spécifiques, et notamment RéseauPro dans le but de renforcer les liens avec les anciens diplômés. À gauche de l'écran, des ressources liées à Paris 1 (la photothèque, les applications iPhone/UnivMobile/Android, *Le fil de Par1s*, le PRES héSam, Campus Condorcet…). À droite, des ressources externes traitant de Paris 1 (iTunesU, Twitter, Facebook, YouTube…). Le principe du « *roll-over* » a été utilisé pour rendre ces icônes plus discrètes. Elles ne prennent leurs couleurs originales que lorsque la souris passe sur elles. Une étude documentaire sur la manière dont les grandes universités européennes et américaines organisaient leur page d'accueil a été conduite dès la rentrée 2010 par le Secom. Elle a permis d'identifier les architectures les plus pratiques, ainsi que les innovations qui manquaient à Paris 1. Le coût de développement (technique et esthétique avec la charte graphique qui l'accompagne) d'une telle page peut rapidement totaliser quelques dizaines de milliers d'euros. Ce qui n'était pas compatible avec les moyens du Secom. Cette nouvelle page d'accueil a donc été développée en interne, au service de la communication de Paris 1 (Secom). Elle est le fruit de la créativité d'un étudiant talentueux, Alexandre Castel, sous contrat étudiant avec le Secom, à qui furent confiées les orientations et les recommandations découlant de l'étude documentaire. Il fut efficacement aidé par Thibaud Urbain-Mathis, développeur Web & communication au Secom, pour le développement et l'intégration des nombreuses innovations techniques de cette page, comme notamment les menus coulissants ou encore la nouvelle fenêtre dynamique des actualités. Après plusieurs propositions de projets et cinq mois de développement, la version finale fut validée par le Président et le Comité de direction de l'Université, sollicitant quelques ajustements de fond et de forme à l'issue de la présentation.

Cette vitrine électronique de notre Université prenant résolument le parti de l'image, Emilie Roux, responsable de la Photothèque de Paris 1 au Secom a sélectionné les premières photos qui défilent aujourd'hui dans le carrousel central de l'écran. Choix à responsabilité, car c'est la vitrine internationale de Paris 1 dont on parle ici. Certaines photos ont nécessité retouches ou fondus. Bien qu'en charge par ailleurs de la mise en forme du *Fil de Par1s*, Nicolas Ronsin, graphiste et webdesigner du Secom dut intervenir à diverses reprises pour parvenir à un ensemble harmonieux. Il fut aidé en cela par

Clara Durand, dynamique et créative stagiaire lycéenne en arts graphiques, accueillie alors au Secom pour son stage professionnel de classe de 2nde. Tous ses acteurs nécessitaient un chef d'orchestre méticuleux et rigoureux pour travailler efficacement en bonne intelligence. Ils furent donc coordonnés et motivés par Laure Christophe, responsable du Secom qui, pendant des semaines, s'est assurée que le cahier de charges comme le planning étaient bien respectés. Tâche d'autant plus délicate que les propositions et les choix des uns et des autres ne sont pas toujours compatibles. Mais c'est là la qualité première d'un manager, que de savoir concilier et entretenir les motivations individuelles, au seul profit de la réussite d'un projet commun.
Restait une étape technique cruciale, l'adaptation aux normes informatiques de Paris 1. Pour ses applications Internet, notre Université utilise essentiellement le gestionnaire de contenus (CMS – *Content management system*) Typo 3. Au CRIR, Marc-Olivier Lagadic a donc dû adapter les caractéristiques de cette nouvelle page à l'environnement du site Internet de Paris 1. Ce qui prit plus de temps qu'envisagé compte tenu des nouvelles caractéristiques de la page et qui nécessita parfois le développement d'interfaces spécifiques. Sa tâche n'était pas simple, car il s'agissait de rendre cette « *home page* » totalement dynamique sans pour autant hypothéquer sa stabilité et les procédures de sécurité légitimement chères à la direction des systèmes d'information. Certains intitulés changeant, il fallait s'assurer qu'ils allaient pouvoir changer à l'identique sur l'ensemble du site. Il a également été nécessaire de développer des petits scripts (programmes) spécifiques pour faire correspondre les souhaits graphiques et ergonomiques pour cette *home page* avec les spécificités de Typo 3. Cette tâche essentielle fut confiée à Abdouroihamane Anli au CRIR. Puis, la *home page* a été placée en processus de test pendant plusieurs jours, pour éliminer le maximum de risques de panne le jour J et valider la parfaite compatibilité avec le reste du site. Tout un travail d'équipe à l'arrière du décor, imperceptible lorsque l'on navigue aujourd'hui sur cette nouvelle page, mais indispensable si l'on veut que cette navigation s'effectue sans problème. Un travail d'équipe pour lequel l'ensemble des participants peut être sincèrement félicité, au vu du résultat obtenu.

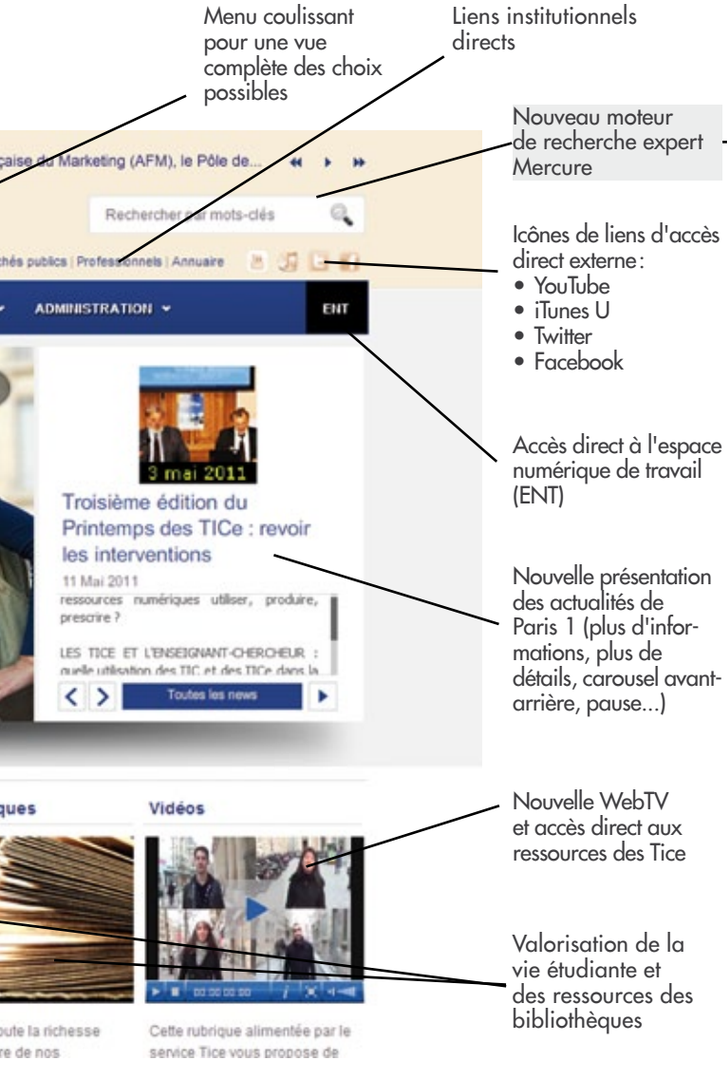

L'une des principales innovations de cette nouvelle *home page* est le nouveau moteur de recherche expert Mercure (Moteur Éditeur de Ressources Caractérisées pour l'Université, la Recherche et l'Enseignement). Spécialement développé pour Paris 1 par la SSII KRYTER (une Société de services et d'ingénierie informatique qui a notamment travaillé pour l'Institut géographique national, Libération, Kompass, Jeune Afrique, CBS interactive… www.kryter.com), sortie vainqueur de l'appel d'offre qui avait été lancé pour ce projet. Comme indiqué précédemment, Mercure est un projet initié par le Président Colliard, qui s'était fait le porte-parole des critiques internes sur le manque de visibilité de l'information et la complexité des recherches sur le site Internet de Paris 1. Ce nouveau moteur de recherche a été conçu avec une double mission. Il a pour objectif d'améliorer considérablement le référencement naturel des différentes informations (départements, diplômes, formations, projets…) du site de Paris 1 sur les moteurs de recherche tels que Google, et de leur donner ainsi une meilleure visibilité. Une visibilité qui doit alors favoriser la venue de visiteurs plus nombreux sur le site. En ce sens, il devrait nous permettre également de séduire certains sites de cursus ou de diplômes de Paris 1 développés historiquement en dehors du site de l'Université et parfois très éloignés de sa charte graphique. Car naturellement, en dehors du site Internet de Paris 1, ces sites satellitaires ne seront pas pris en compte pour les recherches, ni pour le référencement. Mais Mercure est aussi et avant tout un puissant outil capable d'améliorer la qualité des recherches faites sur le tentaculaire site Internet de Paris 1. Il propose pour cela une nouvelle interface simple, ergonomique et couplée à un système expert thématique. C'est à la fois plus facile et plus riche.

Lorsqu'un utilisateur fait une requête il est automatiquement dirigé vers une nouvelle interface ergonomique dédiée (voir capture écran Mercure ci-dessus). Dans la partie gauche, des onglets thématiques proposent un tri des informations (nouveauté supplémentaire, Mercure sait aussi faire des recherches dans la photothèque de Paris 1). Chaque onglet peut être déroulé en cliquant sur la petite flèche à droite de l'intitulé. Dans la partie droite de l'écran est présenté le détail de la recherche sollicitée. Tout n'est pas « automatique » bien sûr. À nous tous désormais de bien/mieux renseigner nos pages, nos répertoires, avec les bons mots clés, les bons descriptifs, les bonnes mises à jour, pour qu'elles apparaissent dans de bonnes conditions dans Mercure, puis sur Google. La visibilité de l'Université, de l'offre de formation et de l'ensemble de nos activités et de nos réalisations en dépend.

Naturellement, cette *home page* n'est pas figée dans le temps et l'espace. Toute l'équipe du Secom travaille d'ores et déjà à différentes évolutions et à de nouvelles améliorations, toujours pour le confort et la facilité d'accès à l'information des utilisateurs du site. Aussi, n'hésitez pas à nous adresser vos observations et vos commentaires à l'adresse : secom@univ-paris1.fr.

Jean-marc Lehu

Concours Photos 2011

Nipoan Chheng

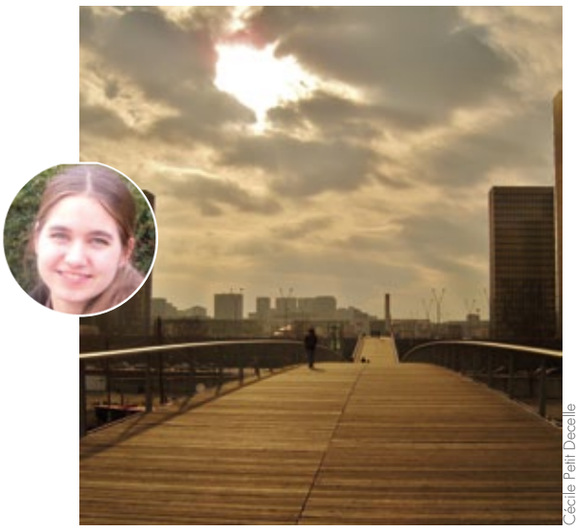
Cécile Petit Decelle

Mathilde Oudin

Cette année le service de la Vie étudiante (centre PMF) a organisé un concours photos portant sur le thème: La Seine et ses ponts. Jeudi 28 avril 2011 ont eu lieu les délibérations du jury. Le premier prix a été remporté, par Nipoan Chheng, 20 ans, étudiante en L2 Mathématiques appliquées et sciences sociales (MASS); le deuxième prix par Cécile Petit Decelle, 20 ans, elle suit une double licence L2 Histoire - Histoire de l'art; et enfin le troisième prix par Mathilde Oudin, 19 ans, en L1 Arts plastiques. Elles remportent respectivement la somme de 450 euros et 300 euros (deuxième et troisième prix). Félicitations aux lauréates du concours photos 2011 pour avoir illustré avec brio le sujet ! L'exposition sera prochainement visible au LABO13 de la Maison des initiatives étudiantes (MIE - 15 rue Jean-Antoine de Baïf, Paris 13e).
LH

Les conférences de Sorbonne Junior Conseil

D.R.

Créée en 2010, Sorbonne Junior Conseil réalise des études pour des entreprises françaises et internationales. Cette association s'appuie sur l'expertise des étudiants de l'Université et intervient dans de nombreux domaines comme le marketing, la communication, la stratégie, la finance ou encore la logistique. Sorbonne Junior Conseil organise également des conférences au cours desquelles interviennent des professeurs de Paris 1 et des professionnels. Le 1er avril dernier, le thème de la conférence était «Peut-on se passer de la spéculation?». Après le choix de la date et la réservation de la salle, le groupe d'administrateurs définit une thématique, un budget et une organisation. Un document de synthèse leur sert à trouver des partenaires financiers ainsi que des intervenants. Un mois avant l'évènement, les membres de Sorbonne Junior Conseil se penchent sur la communication: «réseaux sociaux, blogs partenaires, affiches, flyers, présentation en amphithéâtre... tous les moyens sont bons» comme ils le rappellent! Viennent ensuite les derniers préparatifs et l'accueil du public qui mobilisent l'association. Les conférences, au-delà de leur apport intellectuel, sont un très bon moyen de faire parler de l'association. Le buffet de clôture, durant lequel les étudiants peuvent échanger avec les intervenants, suscite également l'enthousiasme général. Les membres de Sorbonne Junior Conseil sont d'ailleurs les premiers à recommander vivement aux autres étudiants de l'Université d'organiser des conférences!
CN

Facebook:
www.facebook.com/sorbonnejuniorconseil
Site web: www.sorbonnejuniorconseil.com

Alexandre Montay, délégué à la communication du ministère de l'Éducation nationale

D.R.

Le mercredi 27 avril 2011 à l'issue du conseil des ministres, Alexandre Montay – diplômé de l'Université Paris 1 (master d'histoire) et de l'Institut d'études politiques de Paris est devenu le nouveau délégué à la communication du ministère de l'Éducation nationale et de la recherche et du ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. Fort de son expérience d'ancien directeur de cabinet de la secrétaire d'État chargée de la jeunesse et d'ancien directeur adjoint du ministre de l'Éducation nationale, il succède ainsi à Véronique Mély.
LH

Pédagogie et numérique: où en sommes-nous à Paris 1?

Pour sa troisième édition, le Printemps des TICE a fait une large place aux échanges entre intervenants et participants. Une table ronde composée d'enseignants partageant leur réflexion sur les apports du numérique au sein de leur dispositifs d'enseignement, a permis d'ouvrir le débat sur plusieurs thèmes comme: la prise en compte de l'hétérogénéité des niveaux des étudiants, la réalisation de micro-ressources pédagogiques mutualisables, le podcast, la visioconférence, l'évaluation des étudiants, l'antiplagiat, la formation des enseignants... Dans la continuité des discussions, la communauté Paris 1 (étudiants et enseignants) est invitée à partager ses expériences, ses réflexions et ses attentes sur l'espace d'échanges "Participez à l'évolution des EPI !".
LC

Site web:
epi.univ-paris1.fr/votre-contribution

Université Paris 1/Émilie Naouri

Genre, sexualité & société

Genre sexualité & société D.R.

Genre, sexualité & société est une revue électronique francophone, à comité de lecture, pluridisciplinaire et internationale, entièrement dédiée aux recherches sur la sexualité et sur le genre. La revue semestrielle a été créée en 2009 par un groupe de jeunes chercheurs(euses) en sciences humaines et sociales. Elle se revendique comme «un espace de dialogues et d'échanges, ouverte à différentes approches disciplinaires». *Genre, sexualité & société* est éditée par l'Iris-EHESS (Institut de recherches interdisciplinaire sur les enjeux sociaux) et soutenue par l'Université Paris 1 et le Centre de recherche de l'institut de démographie de l'Université Paris 1 (CRIDUP).
LH

Site web: gss.revues.org/
Dernière publication: Hors-série n°1, La construction sociale de l'homosexualité

Fête de fin d'année

D.R.

Pour décompresser après les examens et terminer la fin de l'année universitaire sur une note festive, l'Association Sorbonne Post-Scriptum en partenariat direct avec l'Université Paris 1 a organisé pour la première fois dans l'histoire de l'Université une fête de fin d'année ! Cet événement a eu lieu les 26 et 27 mai 2011, il a été ponctué par un tournoi sportif (basket, futsal, badminton et volley) et s'est clôturé en musique avec le Grand gala de la Sorbonne. L'Association Sorbonne Post-Scriptum composée exclusivement de bénévoles (étudiants, jeunes diplômés et anciens élèves) confirme une nouvelle fois par cette belle initiative son dynamisme et son esprit fédérateur.
LH

Site web : www.sorbonne-post-scriptum.com

Un geste de solidarité

D.R.

Lors de la 9e édition du Forum Paris 1 Entreprises, le Service de la communication a tenu un stand proposant des produits dérivés de l'Université. À cette occasion, notre prestataire Esprit Campus, a fabriqué des produits textiles (polos, t-shirts, casquettes), dont un premier lot de polos s'est révélé non conforme au cahier des charges. L'Université Paris 1 a alors saisi l'opportunité pour faire don de ce lot à une association humanitaire française, Rivière Froide, implantée en Haïti. Cette association collecte les dons et finance les envois. L'Université a voulu témoigner sa solidarité auprès de la population d'Haïti par ce geste modeste mais utile.
LC

Site web : www.riviere-froide.org

Fête du sport

Université Paris 1/Quentin Gauthier

La Fête du sport des personnels de Paris 1 aura lieu jeudi 16 juin 2011 à partir de 16h00, au Centre sportif universitaire Jean Sarrailh. Elle est organisée conjointement par le service de la Vie des personnels et l'UEFAPS (Unité Enseignement Activités Physiques & Sportives). Cette année de nombreuses activités sont proposées : tournois de football en salle, de tennis de table et de badminton, initiation à l'escalade et danses argentines et salsa. Cette fin d'après-midi dédiée à la détente sera suivie d'une remise de récompenses et d'un buffet (réservé au participant sur présentation d'une invitation) dans la galerie du Centre sportif universitaire. Cette fête donne un petit aperçu des activités physiques et sportives (parmi une cinquantaine) pouvant être suivies à l'Université.
LH

Dates : jeudi 16 juin à partir de 16h00
Lieu : Centre sportif universitaire Jean Sarrailh
– 31, avenue Georges Bernanos, Paris 5e.
Contact : Anne Barbero, responsable du service de la Vie des personnels
racviep@univ-paris 1.fr

Journée nationale du réserviste

Université Paris 1/Lucia Hernandez

Le mercredi 4 mai 2011 a eu lieu au centre Panthéon la Journée nationale du réserviste. La réserve militaire se compose de volontaires qui viennent renforcer ou maintenir les forces des armées et de la gendarmerie. Cette journée a permis de sensibiliser les étudiants aux différentes missions des réservistes des forces des armées Terre, Air, Mer et de la gendarmerie.
LH

Pour en savoir plus : www.defence.gouv.fr/reserves

La question de l'art social en France...

D.R.

Le jeudi 16 et vendredi 17 juin 2011, l'HICSA (Histoire culturelle et sociale de l'art, Université Paris 1) – en partenariat avec INHA, CEMERRA (Centre méditerranéen de recherches sur les relations entre les arts) et LARHRA (Laboratoire de recherche historique Rhône-Alpes) organisent un colloque international sur « La question de l'art social en France, de la Révolution à la Grande Guerre ». Une équipe internationale et pluridisciplinaire d'une vingtaine de chercheurs se réuniront afin d'examiner, entre autres, l'émergence historique de l'idée d'art social, de son évolution sur le long terme et de son impact sur les artistes.
LH

Dates : jeudi 16 et vendredi 17 juin 2011 de 9h00 à 18h00
Lieu : Galerie Colbert – salles Vasari (le 16 juin) et Benjamin (le 17 juin) - INHA - 2 rue Vivienne, Paris 2e
Site web : hicsa.univ-paris1.fr

Les 8èmes Journées de l'histoire de l'Europe

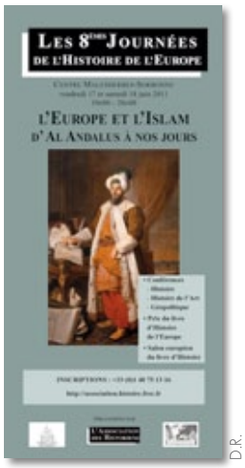

D.R.

Les 8e Journées de l'histoire de l'Europe – organisées par l'Association des historiens et soutenues par l'Université Paris 1 et Paris IV – se dérouleront au Centre universitaire Malesherbes, les 17 et 18 juin 2011. Ces journées proposent un ensemble de conférences d'histoire et d'histoire de l'art consacrées à l'histoire des peuples et de la civilisation de l'Europe autour cette année du thème : « L'histoire des relations de l'Europe avec l'Islam, d'Al Andalus à nos jours ». Elles s'achèveront par des débats de géopolitique. Ce sera aussi l'occasion de découvrir sur les deux jours le Salon européen du livre d'histoire. À l'issue duquel sera décerné, sous le haut patronage de Jerzy Buzek, président du Parlement européen, le Prix du livre d'histoire de l'Europe 2011.
LH

Dates : vendredi 17 et samedi 18 juin 2011 de 10H00 - 20H00
Lieu : Centre universitaire Malesherbes - 108 boulevard Malesherbes, Paris 17e
Inscriptions : 01 48 75 13 16
association.historiens@yahoo.fr

PUBLICATIONS

Du papier à l'archive, du privé au public. France et Îles britanniques, deux mémoires

Sous la direction de Jean-Philippe Genet et François-Joseph Ruggiu

Éditions : Publications de la Sorbonne, 2011

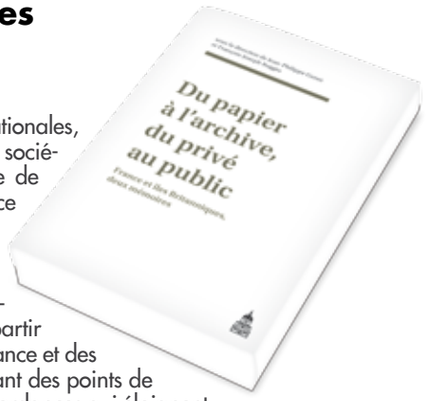

Les archives, laboratoire où se construisent les mémoires nationales, témoignent des différences structurelles entre deux États, deux sociétés, deux cultures. Mais se pose invariablement le problème de la frontière, toujours fluctuante, entre privé et public : qu'est-ce qu'un document privé, qu'est-ce qu'un document public ? La réponse diffère selon que l'on se réfère au politique ou au juridique, ou au social, ou enfin au métier d'historien. Pourtant, chacune de ces frontières a laissé des traces dans la constitution, la conservation et la classification des fonds d'archives à partir desquels les historiens ont construit les deux mémoires de la France et des îles Britanniques. Les études proposées dans ce recueil, adoptant des points de vue divers et parfois inattendus, nous révèlent ces multiples discordances qui éloignent et opposent fréquemment une France et une Angleterre pourtant si proches.

La Fable du ricochet

Emmanuel Jeuland

Éditions : Mare & Martin, coll. Droit & Science Politique, 2011

Faut-il être lié pour se parler ? Faut-il des conditions de parole particulières pour rester lié ? Il apparaît que les liens de parole sont des liens de droit. Il en existe moins d'une dizaine de types, tels que le lien conjugal, le lien contractuel, le lien de nationalité, etc. Ils sont au droit et à la société ce qu'est la gamme à la musique, ou les couleurs primaires et secondaires à la peinture. Au lieu de parler de crise du lien social qui conduit notamment à une crise de la justice, il serait dès lors plus exact de parler d'une faille dans les liens de droit. Plutôt que de tenter de combler ce vide ou de l'ignorer par des rapports fusionnels, inconsistants ou violents, une voie étroite consiste à construire ces relations sous l'égide d'un tiers dans le dialogue et les limites imposées par les règles de droit. Cet essai sur les liens de parole a nécessité un parcours transdisciplinaire en droit, sociologie, psychologie et dans le domaine artistique.

S'orienter dans le langage : l'indexicalité

Sous la direction de Perrine Marthelot

Éditions : Publications de la Sorbonne, 2011

Dans le sillage de Karl Bühler,- qui avait magistralement démontré dans sa Théorie du langage l'intrication des deux champs du langage – champ déictique et champ symbolique – les études regroupées dans ce volume se consacrent à une analyse de l'indexicalité, depuis cette hypothèse selon laquelle les indexicaux auraient quelque chose à nous apprendre à propos du fonctionnement général du langage. Directement consacré aux réflexions pionnières en matière de deixis, qu'il aborde depuis l'étude d'auteurs comme Bühler, Peirce, mais également Husserl, ce recueil entend ainsi interroger les relations complexes qu'implique l'ancrage du langage dans une situation.

Tactiques de négociation avec l'Amérique du sud : Promouvoir les relations commerciales avec les pays de la région andine

Laura Márquez

Éditions : Éditions universitaires européennes, 2011

Ce livre offre un outil avec des conseils et des idées pratiques pour permettre aux étrangers d'approcher efficacement les pays andins et faire en sorte que les relations commerciales soient plus aisées et plus enrichissantes. L'ouvrage montre l'intérêt croissant d'investir et de commercer avec ces pays "du Tiers monde". L'auteur cherche à établir le profil du négociant et commerçant. C'est la raison pour laquelle il est important de connaître les processus économiques, politiques et sociaux, ainsi que les éléments constitutifs de ces cultures (croyances...) qui ont des effets sur les personnalités et les postures dans les relations d'affaires.

Catastrophes et risques urbains

Nouveaux concepts, nouvelles réponses

Michel Gros, Sophie Gaultier-Gaillard, Hélène Harter, Pierre Pech

Éditions : TEC & DOC, coll. Sciences du risque et du danger, 2010

Catastrophes et risques urbains présente ces risques d'un nouveau genre (catastrophes technologiques, pandémies, terrorisme, fléaux naturels climatiques...) et propose des solutions, notamment techniques, à mettre en œuvre : communication de crise, identification des signaux de vulnérabilité. Il s'interroge également sur le rôle des politiques publiques mises en place pour y faire face, en s'interrogeant sur leur rôle. Il s'adresse aux professionnels de la gestion et de la maîtrise des risques, aux acteurs des collectivités territoriales, aux entreprises mais aussi aux administrations d'État.

Consultez les publications de la Sorbonne sur www.publicationsdelasorbonne.fr

Directeur de la publication : Jean-Claude Colliard – **Directeur de la communication et de la rédaction** : Jean-marc Lehu – **Rédactrice en chef** : Laure Christophe – **Comité de rédaction** : Laure Christophe, Lucia Hernandez, Jean-marc Lehu, Émilie Naouri, Charlotte Nouziès, Nicolas Ronsin, Émilie Roux, Thibaud Urbain-Mathis – **Illustrations** : Sylvain Espiasse, Quentin Gauthier, Nicolas Ronsin – **Crédits photos** : p.1,2,3: bisgovuk, MESR; p.1,10,11,13,15: Dreamstime.com; p.4-5: King's College; p.2,3,6,7,8: UP1/Secom; p.4,5,6,7: Émilie Naouri; p.6,14,19: UP1/Lucia Hernandez; p.5:D.R.; p.9,11,18: D.R.; p.10: National Portrait Gallery; p.12: ©Casterman (avec l'aimable autorisation des auteurs et des Éditions Casterman); p.14: UP1/Nicolas Ronsin; p.15,16-17: UP1/Service de la communication; p.18: Nipoan Chheng, Cécile Petit Decelle, Mathilde Oudin; p.19: UP1/Quentin Gauthier; – **Mise en page** : Nicolas Ronsin – **Tirage** : 5000 exemplaires – ISSN : 2109-3482 – Service de la communication - 12 place du Panthéon - 4e étage - 75231 Paris cedex 05 – Tél. : 01 44 07 79 40 – Fax : 01 44 09 79 39 – secom@univ-paris1.fr – disponible au format PDF et flipbook à l'adresse : www.lefildepar1s.fr – La reproduction intégrale ou partielle des textes et des illustrations doit faire obligatoirement l'objet d'une demande préalable auprès la rédaction. Cet ouvrage a été réalisé avec des encres végétales sur du papier PEFC 100% issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées chez un imprimeur respectant toutes les normes environnementales.

PANTHÉON - SORBONNE - UNIVERSITÉ PARIS 1